



Comité international de recherches scientifiques sur les origines et la validité de *Pontificalis Romani*
International Committee for Scientific Research about the Genesis and the Validity of *Pontificalis Romani*
Internationales Komitee für wissenschaftliche Forschungen über die Ursprünge und Gültigkeit des *Pontificalis Romani*
Международный Комитет за научные Исследования по поводу Происхождения и Действительности *Pontificalis Romani*
Comitato internazionale di ricerche scientifiche sulle origini e la validità *Pontificalis Romani*
Grupo internacional de investigaciones científicas sobre los orígenes y la validez del *Pontificalis Romani*

Communiqué

la théologie du Sacerdoce du Père Lécuyer

La contribution de l'étude du Père Lécuyer par l'abbé Chautard (FSSPX) dans la signification de la nouvelle forme essentielle du rite de consécration épiscopale (Pontificalis Romani, 1968)

Les incohérences et les insuffisances des travaux d'Avrillé (revue Sel de la terre)

1	Introduction.....	2
2	Présentation de l'étude de l'abbé Chautard sur la pensée du Père Lécuyer.....	2
2.1	Importance du Père Lécuyer et de sa pensée dans la réforme liturgique post-Vatican II	2
2.2	Le rejet de la scolastique par le Père Lécuyer et son absence de rigueur – La méthode métaphorique en théologie.....	3
2.3	Le procédé d'inversion de la théologie du Sacerdoce par un usage tronqué de Saint Paul	3
2.4	Une théorie hérétique d'un Sacerdoce graduel de NSJC mesuré par son efficacité salvifique	4
2.5	Une pensée normée par une méthode protestante.....	5
3	Concordance de l'étude de l'abbé Chautard avec la dénonciation du Père Lécuyer par Mgr Tissier de Mallerai en 2002.....	6
4	Application de l'étude de l'abbé Chautard au rite épiscopal et contradiction du Père Pierre-Marie d'Avrillé	7
5	Extrait de la Notitia IV ¹² du CIRS sur la position erronée du Père Pierre-Marie d'Avrillé	9
5.1	Réfutation du n°56 du Sel de la terre dans sa réponse à Rore au sujet du Père Lécuyer	9
5.1.1	A l'encontre des textes, Avrillé refuse de reconnaître que le Père Lécuyer affirme que le Christ aurait reçu une grâce, un don créé, qu'il ne possédait pas à l'Incarnation.	10
5.1.2	Malgré l'esquive d'Avrillé, le Père Lécuyer affirme bel et bien l'« imperfection » et l'aspect « incomplet » du Sacerdoce du Christ à l'Incarnation.	11
5.1.3	Au sujet de la citation d'Ephèse, Avrillé ne semble pas vouloir prendre acte des procédés typiquement modernistes du Père Lécuyer, procédés et méthode condamnée par saint Pie X	12
5.1.4	Avrillé pose la question de la Sanctification de la nature humaine de NSJC comme un problème quantitatif, alors que le problème est qualitatif : substantielle ou accidentelle	12
5.1.5	Le Père Pierre-Marie détourne l'attention de l'assimilation trompeuse du terme « communication » au terme « manifestation » par le Père Lécuyer	13
5.1.6	Le n°56 du Sel de la terre contredit le n°54 sur la signification du <i>Spiritus principalis</i>	13
6	Conclusion	14

Introduction

Dans la Notitia IV¹ « *De Spiritu Principali* », nous avons déjà analysé la signification de la nouvelle forme du rite de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* (1968).

Nous souhaitons aujourd'hui compléter et enrichir cette analyse par la contribution d'un nouveau travail en rapport avec cette question : l'étude produite par l'abbé Chautard (FSSPX) sur la théologie du Sacerdoce du Père Lécuyer, qu'il a lui-même présentée au *Symposium théologique* de Paris, organisé par la FSSPX du 6 au 8 octobre 2005, dans le cadre de l'Institut Universitaire Saint-Pie X.

Cette étude permet de mieux comprendre **le système d'inversion** sur lequel repose la théologie du Sacerdoce du Père Lécuyer, et bien que ne traitant pas directement de la question, elle conforte indirectement les travaux des études du CIRS, et fait apparaître encore davantage les insuffisances et les incohérences des articles du *Sel de la terre* sur la question. La position du Père Pierre-Marie d'Avrillé, qui n'a par ailleurs apporté aucune réponse à nos arguments, doit être revue de fond en comble.

Au moment où l'abbé Chautard a présenté ses travaux, les tome I et II de *Rore Sanctifica* étaient publiés, mais le n°54 du *Sel de la terre* n'était pas encore disponible. En revanche, dans ce même Symposium, le Père Pierre-Marie présentait déjà à huis clos la pseudo-« démonstration » de la validité sacramentelle des ordinations conciliaires qui allait être celle de son article en cours de publication.

Présentation de l'étude de l'abbé Chautard sur la pensée du Père Lécuyer

Importance du Père Lécuyer et de sa pensée dans la réforme liturgique post-Vatican II

L'abbé Chautard souligne l'importance de la pensée et du rôle du Père Lécuyer pour la nouvelle théologie conciliaire du Sacerdoce :

« Quand on sait que le père Lécuyer est co-auteur du décret *Presbyterorum ordinis* avec Congar², qu'il a eu une grande influence sur les questions du sacerdoce au Concile et après, qu'il succéda à Mgr Lefebvre à la tête de la congrégation des pères du Saint-Esprit (de 1968 à 1980) après avoir été ancien supérieur du séminaire français de Rome ; si l'on considère qu'il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur la question du sacerdoce et de l'eucharistie³ ; enfin, si on remarque qu'il est l'auteur du nouveau rituel du sacre des évêques, on comprend aisément que l'étude de cet auteur n'est pas sans intérêt. » **Abbé Chautard**

¹ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-05-11-FR_III-Notitiae_5-Histoire_Pontificalis_Romani_dans_la_FSSPX.pdf

² Note de l'abbé Chautard : « *De presbyteris* : c'est une rédaction aux trois quarts Lécuyer-Onclin-Congar. Ai refait le *proemium*, les numéros 2 et 3, ai fait la première rédaction des numéros 4-6, 12-14, et celle de la conclusion dont j'ai rédigé le second alinéa. En sorte que, ce matin, ce qui a été lu venait très largement de moi. *Servi inutiles sumus* » (Yves Congar, *Mon Journal du Concile*, t. 2, Cerf, 2002, p. 511).

³ Note de l'abbé Chautard : *Le sacerdoce dans le mystère du Christ*, coll. Lex orandi n° 24, Cerf, 1957, 410 pages ; *Prêtres du Christ. Le sacrement de l'ordre*, coll. Je sais, Je crois, Fayard, 1957, 124 pages ; *Etudes sur la collégialité épiscopale*, éd. Mappus, 1964 ; *Le sacrement de l'ordination*, coll. Théologie historique n° 65, Beauchesne, 1983, 273 pages ; « Commentaire du fascicule L'ordre » dans la *Revue des jeunes* ou encore « Réflexions sur la théologie du culte selon saint Thomas » dans *Revue thomiste* n° 55 (1955), p. 356 sq ; *Le Sacrifice de la nouvelle alliance*, éd. Mappus, 1962 ; *Eucharistie et vivante tradition*, éd. Congrès Eucharistique International, 1981.

Le rejet de la scolastique par le Père Lécuyer et son absence de rigueur – La méthode métaphorique en théologie

Après avoir résumé les grandes lignes de la pensée du Père Lécuyer sur le Sacerdoce, l'abbé Chautard met en évidence son rejet de la méthode scolastique au profit d'une méthode personnelle, sans rigueur, typiquement moderniste, tenant de la poésie et de la métaphore, les auteurs étant invoqués de façon arbitraire.

« Cette méthode est tout d'abord **personnelle**. Ceci provient de la liberté dans le choix des sources (pourquoi tel Père plutôt qu'un autre ?) tant patristiques que scripturaires, de la malléabilité des arguments métaphoriques (et même souvent historiques) et de l'abandon global d'un guide de lecture magistériel (ou théologique au sens de théologie reconnue par l'Eglise).

Cette méthode est ensuite **de saveur moderniste ou modernisante**. On reconnaît en effet les ingrédients d'une méthode moderniste : mésestime (et méconnaissance) de la méthode scolastique, archéologisme dans l'étude des Pères, sans l'éclairage de tout le travail théologique postérieur, utilisation première de l'Écriture sainte et non du magistère, goût prononcé pour l'histoire.

Cette méthode enfin **conduit de soi à l'erreur en matière théologique**. Cette partialité, cette liberté et ces caractéristiques de sa méthode ne peuvent que le conduire à une vue erronée du sacerdoce.

Il s'agit donc ici d'un écrit qui tient davantage d'un recueil de visions métaphoriques et poétiques sur le sacerdoce que d'un véritable travail théologique. Ce qui nous incite à examiner de plus près le fond de cette pensée théologique »
Abbé Chautard

Le procédé d'inversion de la théologie du Sacerdoce par un usage tronqué de Saint Paul

Procédant à une critique de la pensée du Père Lécuyer, l'abbé Chautard montre que celle-ci repose **sur une interprétation tronquée de Saint Paul**.

Le sacerdoce du Christ tiendrait sa supériorité du sacerdoce d'Aaron **de part l'efficacité de ses effets dans l'économie du salut (effet du Sacrifice) et non pas de par la perfection de la victime offerte (acte propre)**, deuxième personne de la Sainte Trinité.

Il s'agit là tout simplement d'un procédé d'inversion.

« Lécuyer affirme que le sacerdoce céleste du Christ est l'état le plus parfait du sacerdoce du Christ parce qu'il mène les âmes au ciel, et il déduit le reste de son discours de ce point de vue. Il faut tout de suite noter qu'il s'appuie **uniquement** sur une comparaison que fait saint Paul entre le sacerdoce lévitique et celui de Notre Seigneur. Or, saint Paul manifeste la supériorité du sacerdoce christique **par son effet salvifique**⁴, ce qui n'exclut pas, faut-il le rappeler - ce que ne fait pas l'auteur - la supériorité du sacerdoce christique par la perfection de la victime offerte. Cependant, le père Lécuyer profite de cette omission de saint Paul pour donner à partir de là une « définition » du sacerdoce non pas à partir de son acte propre (le sacrifice du calvaire) **mais du résultat** de cette offrande (le salut des âmes). C'est tout de même un raisonnement par trop léger.

Le vrai sacerdoce (et sacrifice) est alors celui qui mène les âmes au ciel. Est vrai prêtre celui qui est plus fécond dans l'ordre de la grâce. » **Abbé Chautard**

Le Père Lécuyer établit ainsi un rapport direct entre l'authenticité ou le degré du Sacerdoce et son efficacité salvifique, ce qui ouvre la porte à toutes les dérives. Dans une telle perspective théologique, pourquoi donc la Très Sainte Vierge Marie, mère du Sacerdoce de par son **Fiat**, ne deviendrait-elle pas « prêtresse par excellence » ?

⁴ En effet, cet effet salvateur du Sacrifice du Sacerdoce de Melchisédech **n'est en réalité que le fruit** ou la conséquence de l'excellence du Sacrifice qu'il réalise en l'excellence ontologique même de la Victime sacrifiée : c'est pourquoi ce Sacrifice est **propitiatoire**, en ce qu'il est SEUL de nature à nous rendre Dieu propice.

« De là découlent bien des inconvénients et bien des bizarreries théologiques. A ce titre en effet, et après Notre Seigneur, la sainte Vierge est la prêtresse par excellence, puis tous les saints. Une sainte mère de famille serait davantage prêtre qu'un prêtre ministériel moins saint. » Abbé Chautard

Ce fondement du Sacerdoce sur les effets (et non l'acte propre) permet aussi de **le désincarner en relativisant le Sacrifice de Notre Seigneur Jésus-Christ, cela spiritualise le Sacerdoce** en le faisant résider dans son efficacité salvifique. La porte est alors ouverte vers **l'interprétation de la messe comme sacrifice spirituel (« représentation du sacrifice céleste ») et vers sa protestantisation.**
Le prêtre sacrificateur n'assume alors qu'un rôle de représentant du sacrifice céleste, il ne prononce plus les paroles de la consécration in persona Christi dans une véritable réactualisation de l'unique sacrifice du calvaire.

« De plus, le sacerdoce n'est plus tourné avant tout vers le sacrifice du calvaire mais vers un sacrifice céleste qui n'est autre qu'un sacrifice spirituel. Un pas de plus et l'on affirme que la messe est la représentation du sacrifice céleste. Encore un pas et l'on affirme que la messe est le renouvellement d'un sacrifice spirituel, ce qui ne peut que plaire aux protestants. Avançons de nouveau. On sait qu'il suffit de la foi pour offrir un tel sacrifice. Les fidèles pourront tous l'offrir. Ils sont donc prêtres de fait. Quant au prêtre, son rôle devient alors de représenter ce sacrifice céleste pour que les fidèles puissent y assister et faire leur office sacerdotal. » Abbé Chautard

Cette théologie du Sacerdoce relève d'une **attaque directe contre l'Incarnation de Jésus-Christ**, répétant l'une des veilles lunes vénéneuses des hérésiarques des premiers siècles.

Une théorie hérétique d'un Sacerdoce graduel de NSJC mesuré par son efficacité salvifique

A partir de ce faux fondement du Sacerdoce du Christ, le Père Lécuyer introduit la notion nouvelle de « **progrès dans le Sacerdoce** » **appliqué à Notre Seigneur** :

« Autre critique : la portée du mot «achèvement», au chapitre 2. Le

p.363

père Lécuyer affirme à cet endroit :

«La Résurrection (...) marque aussi le dernier achèvement d'un progrès de son sacerdoce»⁵.

Cela veut-il dire que le Christ grandit dans son sacerdoce à la manière dont le sacerdoce croît entre l'ordination diaconale et l'ordination sacerdotale ? En d'autres termes, le sacerdoce du Christ évolue t-il en lui-même, dans son exercice ou seulement dans ses conséquences ? L'ambiguïté n'est pas levée. On retrouve d'ailleurs la même équivoque au chapitre 5 où l'on parle d'une nouvelle onction sacerdotale de Notre Seigneur au Jourdain alors qu'au chapitre 4, on avait parlé de l'onction sacerdotale de l'Annonciation. Nous y reviendrons. » Abbé Chautard

Selon l'abbé Chautard, la critique la plus vive qui doit être adressée au Père Lécuyer **porte sur son omission totale du Sacerdoce ascendant, c'est-à-dire comme ordonné à Dieu et dont « l'office est d'offrir un culte à Dieu ».**

Le Père Lécuyer n'envisage **la réalité du Sacerdoce que dans son rapport aux hommes** :

« Enfin, la critique la plus forte que l'on puisse faire de ces premiers chapitres porte sur la distinction entre sacerdoce ascendant et sacerdoce descendant.

La distinction, d'ordinaire, se fait d'après les personnes auxquelles le sacerdoce s'ordonne. Si l'on évoque le sacerdoce ascendant, on parle d'un sacerdoce ordonné à Dieu, dont l'office est d'offrir un culte à Dieu, en l'occurrence le sacrifice du Christ et en second lieu les offrandes des fidèles jointes au sacrifice du Christ. En liaison avec ce sacerdoce ascendant, on parle de sacerdoce descendant dans le sens où le prêtre distribue aux fidèles les biens reçus de Dieu.

Dans cet esprit, le prêtre est ordonné à Dieu en premier lieu (et donc sa fonction première est le culte de Dieu) et aux fidèles en second lieu. La fonction descendante est en dépendance de la première. On sait en effet que les grâces distribuées par le prêtre découlent du sacrifice de la croix et donc de la messe.

⁵ Note de l'abbé Chautard : Sacerdoce, p. 22.

Ici, Lécuyer omet de parler de cette fonction ascendante du sacerdoce. » Abbé Chautard

Ainsi le véritable Sacerdoce ascendant étant omis, **le Père Lécuyer va reporter dans le sacerdoce descendant le véritable vocabulaire théologique** (ascendant/descendant) mais appliqué à une distinction inappropriée : le sacerdoce qui ferait entrer les fidèles au Ciel et celui qui distribuerait les grâces aux fidèles :

« p. 364

Il ne mentionne pas que le sacerdoce et le sacrifice du Christ sont d'abord ordonnés à son Père avant d'être ordonnés aux hommes. On pourrait dire qu'il divise la fonction descendante en deux parties : une qui fait entrer les fidèles au ciel (fonction qu'il appelle ascendante) et l'autre qui donne des grâces aux fidèles (la révélation, la Loi nouvelle, la société de l'Eglise, etc.).

Nous avons donc la conception d'un sacerdoce (et donc aussi d'un sacrifice) centré sur les hommes. Le prêtre n'est plus médiateur que dans un seul sens : il vise le bien des hommes. Cette conception est en réalité une vue partielle et tronquée du sacerdoce, et elle est néfaste. Car oublier la primauté de l'ordination du prêtre à Dieu n'est pas sans conséquences théologiques, liturgiques et pastorales. » Abbé Chautard

Une pensée normée par une méthode protestante

Typique de la méthode du Père Lécuyer et de son esprit protestant, toute son argumentation repose en cette matière sur les Saintes Ecritures (*sola Scriptura*), et l'usage qu'il fait du terme « *prêtre* » est contredit par saint Thomas.

« Or, dans ce raisonnement, il n'y a, à part une citation, aucune mention ni des Pères, ni des théologiens ni même du magistère. Sola scriptura. Seule l'Ecriture est utilisée. On peut reconnaître une certaine valeur à cette pensée. Cependant, elle décrit un sacerdoce spirituel qui n'est du reste qu'une application de la communion des saints plutôt qu'un véritable sacerdoce. Saint Thomas l'indique clairement :

«Chrysostome prend le nom de sacerdos (prêtre) en son sens étymologique de sacra dans (celui qui donne les choses saintes). A ce point de vue, tout juste est prêtre en tant qu'il donne à son prochain le secours de ses saints mérites. Mais tel n'est pas le sens usité de ce nom : il désigne en effet celui qui donne les choses saintes par l'administration des sacrements»⁶. » Abbé Chautard

Cette conception poétique, métaphorique de la théologie et de **sa méthode rappelle celle qu'appliquait Ratzinger à l'université de Tübingen** et qui suscitait un véritable engouement chez des étudiants qui **confondaient théologie dogmatique et spiritualité**.

Cette théologie erronée introduit également **les concepts qui sous-tendent la nouvelle messe de 1969, car la messe devient alors représentation ou renouvellement d'« un sacrifice céleste », et non pas incarné :**

« Expliquant comment l'eucharistie succède au sacrifice de la cène, le père Lécuyer affirme :

«Le sacrifice de la terre est donc bien une image de l'offrande continuée par le Christ au ciel»⁷.

La messe est présentée avant tout comme l'image du sacrifice céleste, et on n'insiste pas assez pour dire qu'elle au premier chef le renouvellement du sacrifice de la croix. La messe n'est plus véritablement le renouvellement

p. 366

non sanglant du sacrifice de la Croix mais le renouvellement sacramental du sacrifice céleste. Ici encore se profile l'ombre de la nouvelle messe » Abbé Chautard

⁶ 3a, q. 36, art. 3, ad 1.

⁷ Sacerdoce, p. 295.

Concordance de l'étude de l'abbé Chautard avec la dénonciation du Père Lécuyer par Mgr Tissier de Mallerais en 2002

Mgr Tissier de Mallerais avait déjà dénoncé les hérésies (et non pas simplement les erreurs) de la pensée du Père Lécuyer dans son sermon des ordinations à Ecône le 27 juin 2002, dans lequel il mettait en cause le « *sacerdoce céleste* » enseigné par le Père Lécuyer :

*« Ensuite, on nous dit que l'acte principal du sacerdoce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Notre-Seigneur Jésus-Christ comme prêtre, ne consiste pas dans l'offrande sanglante de Son sacrifice sur la Croix, mais essentiellement dans Son sacerdoce céleste, par lequel donc, traversant la tente du sanctuaire céleste, Il se présente à Son Père avec Son Sang. Donc on va **NIER** que l'acte principal du sacerdoce c'est l'offrande du sacrifice de Notre-Seigneur sur Sa Croix. On parlera, on va mettre l'accent sur le **sacerdoce céleste** ; et ceci n'est pas nouveau, dès 1958, c'était professé par le **Père Joseph Lécuyer**, futur successeur de Mgr Lefebvre à la tête de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit. Ces **HÉRÉSIES** datent d'avant le Concile. Elles ont été propagées par le Concile et après le Concile.*

*Ensuite, on nous dit que la Messe, la Messe n'est pas le renouvellement non sanglant de la Passion, on ne peut plus dire cela, la Messe est le mémorial de tous les hauts faits du Christ au cours de Sa vie, donc non pas seulement Sa Passion, mais aussi de Sa résurrection, de Son Ascension et pourquoi pas, de Son Incarnation, de Sa Présentation au Temple, enfin bref tous les hauts faits du Christ. Il s'agit d'en faire mémoire, et c'est cela qui fait la Messe. Hors, notre catéchisme nous enseigne que c'est bien la Consécration qui réalise la Messe et la théologie la meilleure nous expose en effet que ce qui est signifié par la Consécration séparée du Pain et du Vin, donc du Corps et du Sang du Christ, ce qui est signifié, est produit mystérieusement : l'immolation sacramentelle est réalisée, à savoir la séparation du Corps et du sang par la parole, par la puissance même des paroles du prêtre. Sous l'apparence du Pain est directement le Corps, tandis que sous l'apparence du Vin est directement le Précieux Sang du Christ. Certes non pas séparés réellement, puisque par concomitance réelle ils sont tous les deux sous chacune des deux espèces. Mais il n'en reste pas moins que par la force des paroles, ce qui est réalisé, c'est bien une séparation du Corps et du Sang du Christ, séparation sacramentelle. Par conséquent on **nie absolument** le rôle de la Consécration dans la Messe. Il s'agit simplement d'un mémorial. » **Mgr Tissier de Mallerais***

Et Mgr Tissier de Mallerais évoque alors la reconnaissance de la validité de l'anaphore d'Addaï et Mari par la Congrégation pour la doctrine de la Foi présidée par Ratzinger :

*« Ensuite, la messe, nous dit-on, - c'est le Cardinal **Ratzinger** qui a découvert ceci il y a quelques mois - : **LA MESSE EST VALIDE MÊME SANS LES PAROLES DE LA CONSÉCRATION**. Vous avez tous lu cela, on vous l'a expliqué. C'est une déclaration récente du Cardinal Ratzinger avec sa Commission Théologique Internationale : la messe est valide même sans les paroles de la Consécration ! Alors à quoi bon un prêtre ! En effet, le peuple chrétien peut célébrer la messe, le prêtre ne sert à rien, puisque il n'y a pas besoin de prononcer les paroles de la Consécration pour que la messe soit valide. Même dépourvue des paroles du Christ la messe vaut, la messe est valide ! Ensuite, on nous dit que le Christ au cours de la Messe est rendu présent, oui, mais rendu présent avec tous Ses mystères salvifiques et non pas par l'œuvre magique de la Consécration, qui est une œuvre magique, mais par le vécu de l'action liturgique communautaire qui objective les mystères du Christ. Ainsi, donc, le mystère du Christ, en particulier le mystère pascal, devient le mystère du culte. Voilà ce qu'on nous dit, en particulier Hannibal Bugnini cheville ouvrière de la réforme liturgique. Donc il ne s'agit pas de consacrer le Corps et le Sang du Christ, mais d'évoquer ensemble, activement, communautairement, liturgiquement tout le mystère du Christ, en particulier Son mystère Pascal, donc en mettant en évidence la Résurrection et l'Ascension du Christ. » **Mgr Tissier de Mallerais***

Et de conclure que **cette théologie, et la religion qu'elle exprime, relèvent d'un intellectualisme et d'une Gnose** :

*« Je conclus : tant dans ses dogmes que dans son culte la **NOUVELLE RELIGION** a vidé notre religion catholique de sa substance. La Passion de Notre-Seigneur ne sert qu'à révéler d'une façon très intellectuelle et abstraite l'amour de Dieu le Père pour nous. Quant à l'amour du Christ pour Son Père ou pour nous autres, on n'en sait rien. Et puis, d'autre part, le culte chrétien, c'est seulement une mémoire. Donc prendre conscience en sommes de la grande œuvre des hauts faits du Christ, en prendre tellement conscience que cette œuvre devient présente dans l'assemblée en prière, comme une auto-conscientisation commune.*

*Cette **NOUVELLE RELIGION** n'est rien d'autre, bien chers fidèles, qu'une **GNOSE**. Je pense que c'est le mot qui la caractérise **parfaitement** puisque c'est une religion sans péché, sans justice, sans miséricorde, sans pénitence, sans*

conversion, sans vertu, sans sacrifice, sans effort, mais simplement une auto-conscientisation. C'est une religion purement intellectualiste, c'est **UNE PURE GNOSE**.

Alors, bien chers futurs diacres et prêtres, soyez assurés que je ne vous ordonne ni diacres, ni prêtres, pour être des diacres et des prêtres de cette religion gnostique. Et je suis persuadé que telle était aussi votre intention de recevoir aujourd'hui le sacerdoce catholique, des mains de l'Eglise Catholique, et non pas de recevoir un sacerdoce gnostique des mains de je ne sais quel système gnostique.

REJETONS AVEC HORREUR, bien chers fidèles, bien chers ordinands, CETTE RELIGION NATURALISTE, INTELLECTUALISTE, QUI N'A RIEN À VOIR AVEC LA RELIGION CATHOLIQUE, et soyons au contraire bien fermement, toujours plus fermement persuadé de la raison de notre combat, de la raison de notre sacerdoce. »
Mgr Tissier de Mallerais

Mgr Tissier de Mallerais a été le secrétaire de Mgr Lefebvre, il était bien placé pour savoir ce que ce dernier pensait des hérésies propagées par son successeur à la tête des Pères du Saint-Esprit. Le bref résumé qu'il a fait de la pensée de la pensée du Père Lécuyer corrobore tout-à-fait ce qu'expose l'abbé Chautard, l'évêque va même au-delà.

Application de l'étude de l'abbé Chautard au rite épiscopal et contradiction du Père Pierre-Marie d'Avrillé

Nous abordons ici le point capital de la pensée du Père Lécuyer, eût égard à ses conséquences dans la réforme liturgique, qui est **la conséquence de cette fausse théologie aux tendances gnostiques, inspirée des auteurs alexandrins des III^e et IV^e siècles, sur la nouvelle forme de consécration épiscopale de 1968.**

« Lécuyer établit un parallèle entre les deux onctions sacerdotales du Christ (à l'Annonciation et au Jourdain) et deux onctions sacerdotales des apôtres (au soir de Pâques et à la Pentecôte) :

« Il y a eu deux communications du Saint Esprit aux apôtres **comme il y en a deux dans la vie de Jésus** »⁸.

Dire cela, c'est implicitement reconnaître que le Christ a véritablement reçu une communication du Saint Esprit. C'est reconnaître que sa grâce sanctifiante a augmenté, **ce qui est au minimum une grave erreur**. Ou alors, c'est reconnaître que la grâce qui fait du Christ un prêtre a augmenté. Or, il nous a dit que c'était l'incarnation et donc la grâce d'union qui faisait de lui un prêtre. **Est-ce que l'union hypostatique aurait augmenté en Lui ?**

La conséquence est que le parallèle que l'on fait ici entre la descente du Saint Esprit au Jourdain et celle de la Pentecôte est encore un parallèle purement métaphorique. Dans ce cas, il est inutile de s'acharner à vouloir montrer que l'onction de la Pentecôte est sacerdotale. » **Abbé Chautard**

L'abbé Chautard pose le problème de l'interprétation de l'onction du Jourdain qui revient à dire que « **le Christ a véritablement reçu une communication du Saint-Esprit** » :

ou le Père Lécuyer affirme une croissance de la grâce sanctifiante dans le Christ **ce qui est faux**, ou alors il affirme que son Sacerdoce qui est substantiel, car lié à l'Union hypostatique, aurait augmenté, **ce qui hérétique**.

L'étude approfondie de **l'abbé Chautard contredit donc radicalement les affirmations du Père Pierre-Marie** (Avrillé) dans sa revue *Le Sel de la terre*.

« Lécuyer établit un parallèle entre les deux onctions sacerdotales du Christ (à l'Annonciation et au Jourdain) et deux onctions sacerdotales des apôtres (au soir de Pâques et à la Pentecôte) :

« Il y a eu deux communications du Saint Esprit aux apôtres comme il y en a deux dans la vie de Jésus »⁹.

Dire cela, c'est implicitement reconnaître que le Christ a véritablement reçu une communication du Saint Esprit » **Abbé Chautard**

En effet le Père Pierre-Marie (Geoffroy de Kergorlay) écrit :

L'«hérésie onctionniste» du père Lécuyer est loin d'être prouvée¹⁰. On peut seulement lui reprocher de trop insister sur le caractère nouveau de «l'onction» lors du baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste¹¹, alors qu'en réalité il ne s'agit que de la manifestation d'une grâce déjà existante. »

⁸ Note de l'abbé Chautard : Sacerdoce, p. 317.

⁹ Note de l'abbé Chautard : Sacerdoce, p. 317.

¹⁰ **Note du Père Pierre-Marie** : On trouverait chez des auteurs non suspects des expressions semblables à celle du père Lécuyer. Par exemple, l'abbé Fillion, dans son grand commentaire de l'Evangile de saint Matthieu, au sujet de la descente du Saint-Esprit sous forme de colombe lors du baptême de Notre-Seigneur, écrit : «*Notre-Seigneur Jésus-Christ reçut*

Père Pierre-Marie, *Sel de la terre*, pages 176-177, numéro 56, mai 2006

L'onction sacerdotale du Christ au Jourdain est bien, selon l'abbé Chautard, une communication du Saint-Esprit dans la pensée théologique du Père Lécuyer à partir de ses écrits sur le Sacerdoce, ce que refuse le Père Pierre-Marie qui prétend que le Père Lécuyer n'y a exprimé qu'une « manifestation d'une grâce déjà existante » sans apporter le moindre argument.

L'examen de la référence donnée par l'abbé Chautard le prouve bien (ce texte est consultable sur notre site <http://www.rore-sanctifica.org> - Voir le chapitre 12, page 317 dans *Le Sacerdoce dans le mystère du Christ* du Père Lécuyer de 1957¹²). L'onctionisme du Père Lécuyer est bien avéré, que cela plaise ou non à Avrillé, c'est un fait.

Josué en souvenir du passage du Jourdain (Josué, 4, 1-19)...

Ce sens de la continuité du plan de Dieu se manifeste encore dans l'ordre donné par Jésus aux Apôtres de ne pas quitter Jérusalem avant la venue de l'Esprit : c'est de la ville sainte que doit partir l'œuvre d'évangélisation, et c'est dans ce sens que les Pères de l'Église interpréteront la prophétie conservée par Isaïe (2, 3-4) et par Michée (4, 2-3) :

Car de Sion viendra la Loi
et de Jérusalem l'oracle de Jahvé¹.

Si l'Esprit Saint descend donc sur tous ceux qui sont présents à la Pentecôte, si même quelque temps plus tard il descend sur des païens, réalisant en eux aussi la promesse de Jésus (Act., 10, 41), il n'en demeure pas moins que les Douze seront gratifiés d'une communication toute spéciale. Nous retrouverons d'ailleurs ce point développé dans les abondants témoignages de la tradition chrétienne : nous ne saurions ici les énumérer tous, ce qui a été suffisamment fait ailleurs² ; il nous a semblé plus utile de grouper cet enseignement traditionnel sous quelques chefs principaux, ce qui aura en même temps pour résultat de mettre en lumière les différents aspects du mystère de la Pentecôte dans sa relation au sacerdoce chrétien.

UNE DEUXIÈME ONCTION SACERDOTALE DES APOTRES

La descente de l'Esprit Saint sur les Douze est, d'abord, un complément de l'onction sacerdotale qu'ils

1. Cf. IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, IV, 34, 4 ; S. BASILE, *In Isaiam*, 2, 3 (P. G., 30, 240 d-241 a) ; CHRYSOSTOME, *In Isaiam*, 2, 3 (P. G., 56, 32) ; THÉODORE, *In Isaiam*, 2, 3 (P. G., 81, 238) ; *In Mich.*, 4, 2 (P. G., 71, 698 d).
2. Voir l'article sur la Pentecôte dans le volume collectif : *Études sur le Sacrement de l'Ordre* (Coll. *Lex orandi*).

ont reçue au soir du jour de Pâques. En effet, si l'on a parfois donné à la scène racontée par saint Jean le nom de « Pentecôte johannique », on ne saurait accepter d'y voir une version un peu différente de l'événement que nous rapportent les Actes des Apôtres : il y a eu deux communications de l'Esprit Saint aux Apôtres, comme il y en a deux dans la vie de Jésus. Et si l'on remarque que cette seconde descente de l'Esprit leur confère un « charisme » stable, une « force » qui les ordonne à être les témoins du Christ ressuscité d'une manière toute spéciale, qui en fait les continuateurs de la mission des douze tribus d'Israël, on sera amené à y voir la continuation et le perfectionnement du « charisme » reçu au soir de Pâques, c'est-à-dire de leur mission sacerdotale.

Si donc certains auteurs se contentent de souligner le caractère de plénitude ou de perfectionnement que la Pentecôte ajoute au premier don de l'Esprit¹, d'autres au contraire affirmeront qu'il s'agit d'une véritable ordination sacerdotale. Cet enseignement déjà sous-entendu par saint Irénée et par Hippolyte de Rome, trouve chez saint Athanase une expression frappante ; expliquant le Ps. 132, l'évêque d'Alexandrie écrit :

Quand l'Église, affirme le Psalmiste, aura été rassemblée, et aura réalisé une sorte de communauté, alors aussi l'onction du Saint-Esprit et le sacerdoce (*ιερωατα*) seront conférés d'abord sur la tête de l'Église qui est le Christ, ensuite sur la barbe, qui est l'ornement du visage de l'Église et qui symbolise les Apôtres ; enfin aussi cette

1. Ainsi GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Orat. XII in Pentecosten*, XI (P. G., 36, 444 bc) ; PS.-CHRYSOSTOME, *Homil. de Sp. S.* (P. G., 52, 819) ; CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catéch.*, XVII, 12-13 ; JACQUES DE SAROUG, *Poésie sur le miracle des langues* (trad. LANDERSDORFER, *Ausgewählte Schrift der Syris. Dichter*, München, 1912, p. 276) ; ABÉLARD, *Serm.*, XVII et XXII (P. L., 178, 502 et 522-523) ; PIERRE DE BLOIS, *Serm.*, 24 et 25 (P. L., 207, 631 et 635-636) ; THÉOPHANE KÉRAMEUS, *Homil.* 40 (P. G., 132, 777 b).

Cette analyse erronée du Père Pierre-Marie avait déjà été mise en évidence dans nos précédentes études, à partir de l'analyse des textes du Père Lécuyer. En cherchant à invoquer une interprétation thomiste (manifestation d'une grâce déjà possédée par l'union hypostatique), le Père Pierre-Marie voudrait nous faire passer le Père Lécuyer pour un adepte de la méthode scolastique, or l'abbé Chautard confirme bien dans son étude le rejet de la méthode scolastique par le Père Lécuyer qui néanmoins connaissait bien saint Thomas. Nous retrouvons là un travers de l'étude d'Avrillé déjà constaté dans son usage de textes erronés et dans le recours à des montages pour tenter à tout prix de parvenir à justifier un parti pris a priori.

L'étude de l'abbé Chautard apporte une contribution complémentaire qui conforte nos analyses, bien que son objet ne soit pas directement celle de la nouvelle forme de consécration épiscopale de *Pontificalis Romani* (1968).

visiblement l'onction de l'Esprit-Saint par laquelle il fut consacré Roi-Messie. » (*La sainte Bible, Évangile selon saint Matthieu, avec commentaire de l'abbé L.-Cl. Fillion*, Lethielleux, Paris, 1878, p. 79.)

¹¹ **Note du Père Pierre-Marie** : Il est vraisemblable que le père Lécuyer exagère la nouveauté de la « deuxième onction » parce qu'il veut prouver la différence entre le caractère simplement sacerdotal et le caractère épiscopal : le premier caractère aurait été donné aux apôtres à la Cène et le second à la Pentecôte ; on trouverait, dit-il, une différence analogue chez Notre-Seigneur avec la première onction lors de son incarnation et la seconde lors de son baptême. On voit de suite que l'analogie ne marche pas bien, du fait que la deuxième onction de Notre-Seigneur ne lui confère rien de réel.

¹² <http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-11.html>

Plus ciblées sur ces questions, nos analyses sont allées plus loin que celles de l'abbé Chautard, mais nous nous réjouissons que son analyse factuelle du Père Lécuyer rejoigne nos propres conclusions.

Extrait de la Notitia IV¹² du CIRS sur la position erronée du Père Pierre-Marie d'Avrillé
Afin de bien comprendre comment le dominicain traite de la question, nous rappelons ses écrits et la réfutation que nous en avons faite dans notre *Notitia IV*¹².

A ce jour, nous n'avons encore reçu aucune réponse argumentée, théologique, rigoureuse et précise du **Père Pierre-Marie qui semble s'être muré dans le silence, comme Dom Botte devant les réfutations définitives de Jean Magne à l'égard de sa thèse en 1967.**

Nous signalons simplement le bref texte de l'abbé Calderon (*Le Sel de la terre*, n°58), appuyé par Mgr Williamson, qui n'apporte aucun élément nouveau, **fait fi de toutes les réfutations déjà publiées en les ignorant superbement.**

Comme il ignore également avec mépris du reste **toutes les hérésies véhiculées ou suggérées par la forme « transitive »**, plusieurs fois condamnée par l'Eglise (ainsi que nous l'avons démontré et rappelé dans la *Notitia IV*¹³), **introduite volontairement dans la nouvelle « forme sacramentelle » essentielle de la consécration épiscopale définie par Montini-PaulVI, alors que cette « transitivity » est soigneusement évitée par tous les rites épiscopaux sacramentellement valides des Eglises orientales.**

En aucun cas, on ne saurait considérer cette publication Calderone-Williamson pour un travail théologique sérieux. Elle s'apparente au travail d'Ansgar Santogrossi, publié par l'abbé de Tanoüarn et que nous avons entièrement réfuté¹⁴.

Réfutation du n°56 du Sel de la terre dans sa réponse à Rore au sujet du Père Lécuyer

Dans le numéro 56 du Sel de la terre, le Père Pierre-Marie prétend que les écrits du Père Lécuyer **ne véhiculent aucune hérésie onctionniste.**

« Rore¹⁵ prétend que le père Lécuyer aurait été un hérétique «onctionniste¹⁶» et que son intention hérétique (intention cachée, différente de l'intention publique, mais que Rore a découverte !) rendrait le rite invalide.

Mais il faudrait montrer que le père Lécuyer était vraiment hérétique sur ce point, et que son hérésie, communiquée aux autorités romaines qui ont publié le rite, rend ce dernier invalide.

— Quant à l'hérésie du père Lécuyer, Rore pense l'avoir découverte dans deux articles datés de 1952 et 1953¹⁷.

Examinons une phrase qui, selon Rore, exprime l'hérésie onctionniste :

« On peut donc, semble-t-il, distinguer dans la vie de Jésus deux communications ou manifestations successives¹⁸ de la grâce sacerdotale, l'une ayant lieu au moment même de l'incarnation, l'autre au Jourdain ; c'est à cette dernière que se rattache la grâce de l'épiscopat¹⁹. »

Il y aurait là une erreur²⁰ si le père Lécuyer entendait par là que le Christ aurait reçu une grâce ou un caractère qu'il ne possédait pas auparavant.

¹³ <http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-08-05->

FR Rore Sanctifica III Notitia 4 Les Significations heterodoxes de la Forme de Montini PaulVI A.pdf

¹⁴ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-08-20-FR_Rore_Sanctifica_Refutation_de_Santogrossi.pdf

¹⁵ **Note du Père Pierre-Marie** : Notitiæ – Memorandum ex «Rore» tomo III, texte composé par un soi-disant COMITÉ INTERNATIONAL DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR LES ORIGINES ET LA VALIDITÉ DE PONTIFICALIS ROMANI, disponible aux éditions Saint-Rémi à Cadillac.

¹⁶ **Note du Père Pierre-Marie** : Rore entend par là que le Christ n'aurait pas eu l'onction qui le faisait grand-prêtre avant son baptême au Jourdain.

¹⁷ **Note du Père Pierre-Marie** : Père Joseph LÉCUYER, «La grâce de l'épiscopat», Revue de sciences philosophiques et théologiques, 3^e trimestre 1952, p. 389-417.

Père Joseph LÉCUYER, «Épiscopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome », *Recherches de science religieuse*, t. 46, n° 1, janvier-mars 1953, p. 30 et sq.

¹⁸ **Note du Père Pierre-Marie** : Or Rore aurait dû avoir l'esprit alerté par les mots que nous avons mis en italiques

¹⁹ **Note du Père Pierre-Marie** : Père Joseph LÉCUYER « *Épiscopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome* », *Recherches de science religieuse*, t. 46, n° 1, janvier-mars 1953, p. 41, note 37.

Mais, de fait, le père Lécuyer lui-même rejette une telle interprétation peu auparavant (nous soulignons en italiques le passage principal) :

Ajoutons que pour notre auteur, comme pour Irénée, il n'est aucunement question de mettre en doute le caractère divin ou royal de Jésus avant son baptême par Jean ; Irénée a réfuté les affirmations des gnostiques (Hær., III, XI, 2-3) ; Hippolyte défend contre les hérétiques de son temps la divinité de Jésus (voir A. D'ALÈS, La théologie de saint Hippolyte, Paris, 1906, p. 25-27). Au baptême, il s'agit donc d'une manifestation d'un caractère antérieurement possédé ; telle était déjà la pensée de Méliton de Sardes²¹.

Dans l'autre article, celui de 1952, le père Lécuyer cite un texte du concile d'Éphèse incompatible avec l'hérésie onctionniste : « Si quelqu'un dit que ce n'est pas le Verbe de Dieu lui-même qui a été fait notre grand prêtre et notre Apôtre, lorsqu'il se fit chair et homme comme nous... qu'il soit anathème » [DS 122].

L'« hérésie onctionniste » du père Lécuyer est loin d'être prouvée²². On peut seulement lui reprocher de trop insister sur le caractère nouveau de « l'onction » lors du baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste²³, alors qu'en réalité il ne s'agit que de la manifestation d'une grâce déjà existante. » Père Pierre-Marie, Sel de la terre, pages 176-177, numéro 56, mai 2006

A l'encontre des textes, Avrillé refuse de reconnaître que le Père Lécuyer affirme que le Christ aurait reçu une grâce, un don créé, qu'il ne possédait pas à l'Incarnation.

Dans le texte du Père Lécuyer que cite le Père Pierre-Marie, le réformateur parle d'une « *grâce épiscopale* » (que Jésus-Christ aurait reçue au baptême du Jourdain).

Comme nous l'avons déjà rappelé, Thilo Stopka a démontré²⁴ que **cette expression « *grâce épiscopale* » mélange des concepts théologiques distincts (*potestas ordinis* et *gratia ordinis*, c'est à dire pouvoir ou caractère, et grâce) dont le premier est ontologique et le second ne l'est pas.**

Le Père Pierre-Marie ne le relève même pas, **mais il les assimile en écrivant :**

« *Il y aurait là une erreur si le père Lécuyer entendait par là que le Christ aurait reçu **une grâce ou un caractère** qu'il ne possédait pas auparavant.* ». Et qu'est-ce « *qu'entend le Père Lécuyer par là ?* ».

Il le dit en écrivant :

« *Si Hippolyte, comme il l'affirme au début de son ouvrage, ne fait que décrire « la tradition qui a subsisté jusqu'à présent », il se peut donc que la mention du pneuma hégémonikon ait fait partie, bien avant lui, du rituel de consécration épiscopale, et que le témoignage d'Irénée y fasse allusion : la grâce spirituelle conférée aux évêques est donc cette « grâce des chefs » que Jésus a reçu au Jourdain, et que les apôtres ont reçue à leur tour à la Pentecôte »²⁵.*

Le Père Lécuyer assimile bien le *Spiritus principalis* à un don créé, et ce don créé aurait été reçu par le Christ au moment du baptême du Jourdain et cette « *grâce spirituelle* » serait la « *grâce de l'épiscopat* ».

Nous voyons ainsi affirmé, grâce à des concepts flous, typiques des théologiens modernistes :

²⁰ **Note du Père Pierre-Marie :** Le fait que Notre-Seigneur ait eu, dès sa conception, une plénitude de grâce telle qu'elle ne pouvait augmenter est la thèse commune. **Le nier serait une erreur**, mais il ne semble pas que ce serait une hérésie au sens précis du mot.

²¹ **Note du Père Pierre-Marie :** Père Joseph LÉCUYER « *Épiscopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome* », *Recherches de science religieuse*, t. 46, n° 1, janvier-mars 1953, p. 37, note 31.

²² **Note du Père Pierre-Marie :** On trouverait chez des auteurs non suspects des expressions semblables à celle du père Lécuyer. Par exemple, l'abbé Fillion, dans son grand commentaire de l'Évangile de saint Matthieu, au sujet de la descente du Saint-Esprit sous forme de colombe lors du baptême de Notre-Seigneur, écrit : « *Notre-Seigneur Jésus-Christ reçut visiblement l'onction de l'Esprit-Saint par laquelle il fut consacré Roi-Messie.* » (*La sainte Bible, Évangile selon saint Matthieu, avec commentaire de l'abbé L.-Cl. Fillion*, Lethielleux, Paris, 1878, p. 79.)

²³ **Note du Père Pierre-Marie :** Il est vraisemblable que le père Lécuyer **exagère la nouveauté de la « deuxième onction »** parce qu'il veut prouver la différence entre le caractère simplement sacerdotal et le caractère épiscopal : le premier caractère aurait été donné aux apôtres à la Cène et le second à la Pentecôte ; on trouverait, dit-il, une différence analogue chez Notre-Seigneur avec la première onction lors de son incarnation et la seconde lors de son baptême. On voit de suite que l'analogie ne marche pas bien, du fait que la deuxième onction de Notre-Seigneur ne lui confère rien de réel.

²⁴ Voir sur www.rore-sanctifica.org, l'étude en date du 11 mai 2006 de Thilo Stopka : « *Quelle idée les dominicains d'Avrillé se font-ils de la Consécration en tant que telle ?* » http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-06-15-FR_Thilo-Stopka_QuelleIdeeLesdominicanssefont-ilsdelaConsecration.pdf

²⁵ *Épiscopat et Presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome*, Père Lécuyer, 1953, Revue des sciences philosophiques et théologiques, CNRS, tome XLI

- Que le *Spiritus principalis* représente une « *grâce épiscopale* », ce qui engloberait une signification **ontologique** (*potestas ordinis*) et une signification **non ontologique** (*gratias ordinis*), et le Père Lécuyer a montré dans ses écrits qu'il s'agit **pour lui d'un don créé**.
- Que **Jésus-Christ aurait reçu cette « grâce épiscopale » au moment du baptême du Jourdain**. Il aurait donc reçu **alors** une grâce sanctifiante, **un don créé, propre à l'épiscopat**.

Malgré l'esquive d'Avrillé, le Père Lécuyer affirme bel et bien l' « imperfection » et l'aspect « incomplet » du Sacerdoce du Christ à l'Incarnation.

Et dans sa note n°37 (voir plus loin) le Père Lécuyer affirme que cette grâce serait la « **communication ou manifestation successive** » de la « **grâce sacerdotale** », **nouveau concept flou**. Jésus-Christ aurait bel et bien reçu alors, dans sa nature humaine, **quelque chose qu'il n'avait pas au moment de l'Incarnation**, quelque chose **de non substantiel**.

Il s'agit d'une « **consécration sacerdotale, conférée de façon encore imparfaite à la conception virginale, et de façon plénière au baptême, quand Jésus sera oint visiblement pour son apostolat public** »²⁶.

Cette pensée du Père Lécuyer exprime donc que **le Sacerdoce de Jésus-Christ aurait été « imparfait » ou « incomplet » au moment de l'Incarnation**.

Elle exprime aussi que **ce Sacerdoce aurait été « conféré de façon plénière » par un don créé ultérieur**.

Et lorsque le Père Lécuyer écrit dans la note 31 de son article de 1953, comme le cite Avrillé, qu'il n'est « **aucunement question de remettre en cause le caractère divin ou royal de Jésus avant son baptême par Jean** », **il n'évoque nullement le sacerdoce du Christ, dont il s'évertue justement à montrer qu'il aurait été « imparfait » au moment de l'Incarnation**.

Dans l'article de 1952, le Père Lécuyer parle d'ailleurs d'une « **double onction sacerdotale du Christ** », dont la deuxième se produit au Jourdain.

Or, comme l'écrit A. Michel dans le DTC (voir plus loin) :

« **Le Christ est donc substantiellement prêtre, comme il est substantiellement l' « Oint » et le « Saint » de Dieu, en vertu de l'union hypostatique.** »

Il ne saurait donc être aucun « complément » d'aucune sorte à son Sacerdoce, fut-il la « *grâce épiscopale* », que le Christ puisse recevoir au moment du baptême du Jourdain.

Or pour le rédacteur du *Sel de la terre*, « **Il est vraisemblable que le père Lécuyer exagère la nouveauté de la « deuxième onction » parce qu'il veut prouver la différence entre le caractère simplement sacerdotal et le caractère épiscopal** ».

Il ne s'agirait donc chez le Père Lécuyer, selon le Père Pierre-Marie d'Avrillé : que d'une simple « exagération ».

Or, nous venons de voir qu'il ne s'agit aucunement d'une « *exagération* » du Père Lécuyer, **mais d'une fausse affirmation théologique très précise, à partir de concepts flous savamment introduits par Lécuyer : à savoir ni plus ni moins que la négation hérétique (ou sentant l'hérésie) de la Sanctification Substantielle du Christ par Son Union Hypostatique, en affirmant ou suggérant Son Sacerdoce comme un Sacerdoce « incomplet » au moment de son Incarnation**.

Comme nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, comme dans la *Notitia IV*¹², **cette théorie trouve des antécédents dans l'histoire de la théologie, à travers toute la mouvance scotiste**.

Cette conception du Père Lécuyer est **opposée à la théologie de saint Thomas, Docteur de l'Eglise** dont les écrits étaient posés sur l'autel durant le concile de Trente.

Et le dominicain d'Avrillé, le Père Pierre-Marie, ne le relève même pas.

Le Père Lécuyer ne met pas directement en cause le « *caractère divin ou royal de Jésus avant son baptême* », comme le Père Pierre-Marie nous prête de le lui reprocher (« *le Christ aurait reçu une grâce ou un caractère qu'il ne possédait pas avant* »), mais le Père Lécuyer est plus subtil.

²⁶ *La grâce de la consécration épiscopale*, Père Lécuyer, page 393, revue du CNRS, 1952

En semblant en effet accepter cette divinité de Jésus avant son baptême, il lui attribue néanmoins implicitement, **par sa théorie du Sacerdoce « incomplet » à l'Incarnation, une sanctification de sa nature humaine qui procéderait d'une grâce créée et non pas formellement et immédiatement de Son Union hypostatique.**

Le Père Lécuyer n'hésite même pas à attribuer également à l'« Oint » par excellence, au Christ-Jésus, un Sacerdoce, une nouvelle Onction Sacerdotale, qui ne lui serait nullement substantiels.

Et ce faisant, il porte atteinte à la réalité de l'Union hypostatique, en lui enlevant une part essentielle de ce qu'elle réalise, **rejoignant ainsi la longue cohorte historique des tenants de la haine contre la FIAT marial de l'Incarnation**, qui ont toujours été formellement condamnés par la Sainte Eglise depuis le Concile d'Ephèse (cf. *Notitia IV*¹¹).

Au sujet de la citation d'Ephèse, Avrillé ne semble pas vouloir prendre acte des procédés typiquement modernistes du Père Lécuyer, procédés et méthode condamnée par saint Pie X

Quant à cette citation du concile d'Ephèse qu'invoque Avrillé au sujet du Père Lécuyer à la page 390 de l'article de 1952, elle est utilisée par le Père Lécuyer pour justifier d'une « première onction sacerdotale » au moment de l'Incarnation.

Cette citation du concile d'Ephèse, qui est à juste titre anti-onctionniste, **ne va nullement empêcher le Père Lécuyer de développer sur la page suivante (p 391) la fausse théorie de la « deuxième onction sacerdotale », celle du « complément » de l'Incarnation représenté par la « grâce épiscopale ».**

Ce procédé du Père Lécuyer ne sauve pas ses écrits comme le voudrait Avrillé, **mais le révèle pour ce qu'il est : un théologien moderniste.**

C'est Saint Pie X lui-même, qui dans *Pascendi Domini Gregis* décrivait, par son enseignement infaillible, à quoi on reconnaît un moderniste **et quel est son procédé systématique :**

« Ce qui jettera plus de jour encore sur ces doctrines des modernistes, c'est leur conduite, qui y est pleinement conséquente. À les entendre, à les lire, on serait tenté de croire qu'ils tombent en contradiction avec eux-mêmes, qu'ils sont oscillants et incertains. Loin de là : tout est pesé, tout est voulu chez eux, mais à la lumière de ce principe que la foi et la science sont l'une à l'autre étrangères. **Telle page de leur ouvrage pourrait être signée par un catholique: tournez la page, vous croyez lire un rationaliste.** Écrivent-ils histoire : nulle mention de la divinité de Jésus-Christ: montent-ils dans la chaire sacrée, ils la proclament hautement. Historiens, ils dédaignent Pères et Conciles: catéchistes, ils les citent avec honneur. Si vous y prenez garde, il y a pour eux deux exégèses fort distinctes : l'exégèse théologique et pastorale, l'exégèse scientifique et historique. De même, en vertu de ce principe que la science ne relève à aucun titre de la foi, s'ils dissertent de philosophie, d'histoire, de critique, ils affichent en mille manières - n'ayant pas horreur de marcher en cela sur les traces de Luther (11) - leur mépris des enseignements catholiques, des saints Pères, des Conciles oecuméniques, du magistère ecclésiastique; réprimandés sur ce point, ils jettent les hauts cris, se plaignant amèrement qu'on viole leur liberté. Enfin, vu que la foi est subordonnée à la science, ils reprennent l'Eglise - ouvertement et en toute rencontre - de ce qu'elle s'obstine à ne point assujettir et accommoder les dogmes aux opinions des philosophes; quant à eux, après avoir fait table rase de l'antique théologie, ils s'efforcent d'en introduire une autre, complaisante celle-ci, aux divagations de ces mêmes philosophes. » Saint Pie X, *Lettre encyclique Pascendi Domini Gregis sur les doctrines des modernistes*, 8 septembre 1907

Et le Père Pierre-Marie, qui collabore étroitement avec la FSSPX, elle-même placée sous le patronage du Saint Pape, devrait faire preuve de plus de clairvoyance, et plus de rigueur, en se référant aux écrits du Pape qui a définitivement démasqué et condamné le modernisme.

Avrillé pose la question de la Sanctification de la nature humaine de NSJC comme un problème quantitatif, alors que le problème est qualitatif : substantielle ou accidentelle

Quant à la note n°1 de la page 177 du n°56 du *Sel de la terre* :

« Le fait que Notre-Seigneur ait eu, dès sa conception, une plénitude de grâce telle qu'elle ne pouvait augmenter est la thèse commune. **Le nier serait une erreur, mais il ne semble pas que ce serait une hérésie au sens précis du mot.** » Père Pierre-Marie, *Sel de la terre*, page 177, numéro 56, mai 2006.

Cette formulation masque le véritable enjeu et le problème théologique tel qu'il a été posé théologiquement : **la Sanctification de la nature humaine de Notre Seigneur Jésus-Christ est-elle substantielle** (par l'Union hypostatique) **ou est-elle accidentelle**, par une grâce sanctifiante, une grâce créée ?

Le « complément » n'est pas simplement une sorte d'« augmentation » comme si le débat portait sur une question quantitative (la « deuxième onction sacerdotale »), mais le « complément » pose **le problème qualitatif (ontologique) de la nature de la Sanctification de Notre-Seigneur : substantielle ou accidentelle.**

Encore une fois, le texte du *Sel de la terre* est flou, ambigu et trompeur.

Nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer lorsque nous avons réfuté **ce faux argument du recours à la prière non-sacramentelle dite de Clément du rite de l'intronisation du Patriarche maronite, que les dominicains présentent faussement comme sacramentelle, contre toutes les déclarations des autorités cléricales responsables des Eglises Orientales reconnues par Rome²⁷.**

Le Père Pierre-Marie détourne l'attention de l'assimilation trompeuse du terme « communication » au terme « manifestation » par le Père Lécuyer

Le Père Pierre-Marie, dans le n°56 du *Sel de la terre*, cite le Père Lécuyer, à partir de son article de 1952 :

« On peut donc, semble-t-il, distinguer dans la vie de Jésus **deux communications ou manifestations** successives²⁸ de la grâce sacerdotale, l'une ayant lieu au moment même de l'incarnation, l'autre au Jourdain ; **c'est à cette dernière que se rattache la grâce de l'épiscopat²⁹.** » Père Pierre-Marie, *Sel de la terre*, pages 176-177, numéro 56, mai 2006

Et le dominicain **se refuse à relever la malhonnêteté** de l'expression perfide du Père Lécuyer qui met sur un même plan :

- la « **communication** » qui est celle d'un **don créé, accidentel**,
- et la « **manifestation** » qui serait celle d'une **réalité substantielle, déjà présente**, mais aucunement ajoutée.

Le 'ou' placé entre « **communication** » et « **manifestation** » ne peut se justifier, sinon pour tenter de **tromper le lecteur** en lui masquant perfidement la nature du problème théologique soulevé

Bien au contraire, **le dominicain met en italique l'expression « manifestations successives »** et n'hésite pas à formuler même, dans la note 6 du même article, un reproche à l'égard de notre Comité :

« Or Rore aurait dû avoir l'esprit alerté par les mots que nous avons mis en italiques ».

Nous venons déjà d'expliquer en détail **la différence entre la communication d'une sanctification accidentelle à la nature humaine de Notre Seigneur Jésus-Christ, et la manifestation d'une sanctification substantielle réalisée formellement et immédiatement par l'Union hypostatique.**

Cette « manifestation » ou théophanie est thomiste, mais c'est justement ce que les écrits du Père Lécuyer n'expriment pas, bien au contraire.

Le Père Pierre-Marie non seulement se garde bien de montrer la perfidie de cette formulation qui masque la contradiction intentionnelle et fallacieuse dans la pensée du Père Lécuyer, et qui illustre sa méthode typiquement moderniste, mais de surcroît il cherche à le justifier **en laissant croire que le Père Lécuyer présenterait bien l'interprétation thomiste correcte de la manifestation d'une sanctification substantielle déjà pleinement réalisée lors de l'Incarnation.**

Le n°56 du *Sel de la terre* contredit le n°54 sur la signification du *Spiritus principalis*

Dans la note n°4 de la page 177 du n°56 du *Sel de la terre* :

« Il est vraisemblable que le père Lécuyer **exagère la nouveauté de la «deuxième onction»** parce qu'il veut prouver la différence entre le caractère simplement sacerdotal et le caractère épiscopal : le premier caractère aurait été donné aux apôtres à la Cène et le second à la Pentecôte ; on trouverait, dit-il, une différence analogue chez Notre-Seigneur avec la première onction lors de son incarnation et la seconde lors de son baptême. On voit de suite que **l'analogie ne marche pas bien, du fait que la deuxième onction de Notre-Seigneur ne lui confère rien de réel**»

Père Pierre-Marie, *Sel de la terre*, page 177, numéro 56, mai 2006

²⁷ Cf. Notitia III et Notitia IV :

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-06-13-FR_Rore_Sanctifica_III-Notitiae_3-Sacramentalite_des_rites_orientaux.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-08-05-FR_Rore_Sanctifica_III_Notitia_4_Les_Significations_heterodoxes_de_la_Forme_de_Montini_PaulVI_A.pdf

²⁸ **Note du Père Pierre-Marie** : Or Rore aurait dû avoir l'esprit alerté par les mots que nous avons mis en italiques

²⁹ **Note du Père Pierre-Marie** : Père Joseph LÉCUYER « Épiscopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome, *Recherches de science religieuse*, t. 46, n° 1, janvier-mars 1953, p. 41, note 37.

Cette remarque du Père Pierre-Marie démontre clairement l'incohérence de sa pensée.

Le Père Lécuyer en effet a déployé des trésors d'érudition et d'interprétation de citations des Pères dans ses articles de 1952 et de 1953 **afin de démontrer que, selon lui, le *Spiritus principalis*, ne serait autre que la « *grâce épiscopale* » qui correspondrait à la « *deuxième onction sacerdotale* » de Notre Seigneur Jésus-Christ au Jourdain.**

Et, dans cet article du n°56, le Père Pierre-Marie déclare maintenant que cette deuxième onction **ne correspond à « rien de réel ».**

Mais dans ce cas, le *Spiritus principalis* ne correspondrait non plus, selon lui, « à rien de réel », puisqu'il semble avoir oublié avoir écrit dans son premier article, en page 107 dans le n°54 du *Sel de la terre* :

« En réalité, il s'agit ici d'un don du Saint-Esprit, accordé à la nature humaine de Notre Seigneur »

Père Pierre-Marie

Ainsi, ce « don du Saint-Esprit » (don créé selon le n°54) à la « nature humaine de Notre Seigneur » ne lui « conférerait rien de réel » (selon le n°56).

Mais dans ce cas, si « *l'analogie ne marche pas* », **il contredit son propos du n°54 selon lequel Notre Seigneur recevrait le *Spiritus principalis* dans sa nature humaine, et qu'il s'agirait là « du don du Saint-Esprit qui crée l'évêque ».**

Après avoir soutenu, dans le n°54 du *Sel de la Terre*, l'interprétation de la forme essentielle tirée de la prière dite abusivement d'*Hippolyte*, en harmonie avec l'interprétation donnée par le Père Lécuyer, le Père Pierre-Marie d'Avrillé vient maintenant nous expliquer dans le n°56 que « *l'analogie ne marche pas* ».

Mais dans ce cas, **il serait temps qu'il en tire enfin la conclusion qui s'impose :**

A savoir que la formule du *Spiritus principalis* dans le nouveau rite **ne signifie nullement la grâce du Saint-Esprit (*gratia ordinis*) dont la désignation spécifique univoque est exigée par Pie XII pour la validité sacramentelle de la forme essentielle, et cette expression ne saurait signifier encore moins la « *potestas ordinis* » propre à l'épiscopat, dont la spécification univoque est de même infailliblement exigée par le même Pie XII.**

Soumis à nos réfutations, **le rédacteur du n°56 du *Sel de la terre* contredit celui du n°54.**

Les articles de 1952 et 1953 du Père Lécuyer n'ont été transmis en effet pour diffusion qu'en octobre 2005 par notre CIRS (Comité international *Rore Sanctifica*), alors que le n°54 du *Sel de la terre* était déjà chez l'imprimeur.

Le n°56 essaie d'y répondre, **mais en continuant à défendre l'indéfendable, les articles du Père Pierre-Marie s'enfoncent dans la contradiction, tels les écrits des théologiens modernistes dont il s'est rendu volontairement solidaire.**

Conclusion

Par conséquent, l'interprétation de la nouvelle forme épiscopale « *transitive* » tirée de la prétendue *Tradition apostolique* fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome, ne peut en aucune manière signifier, ni une « *descente du Saint-Esprit* », ni une transmission du pouvoir d'Ordre épiscopal (*potestas ordinis*) qui serait un degré supplémentaire du Sacerdoce, son degré plénier.

Elle ne satisfait nullement aux deux critères dont la signification univoque est infailliblement exigée simultanément par le Pape Pie XII pour satisfaire à la validité sacramentelle de la forme essentielle de consécration épiscopale.

Il en découle que le nouveau rite de consécration épiscopale est invalide de façon certaine et absolue.

Comité international *Rore Sanctifica*

**Fin du communiqué du 5 janvier 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site <http://www.rore-sanctifica.org>**

En annexe, texte de l'étude de l'abbé Chautard. Ce texte est déjà paru sur internet à l'adresse suivante :
<http://www.freewebs.com/lecuyer/Lecuyer-chautard.doc>

P. 337

LA PENSÉE DU PÈRE JOSEPH LÉCUYER PAR L'ABBE FRANÇOIS-MARIE CHAUTARD

Quand on sait que le père Lécuyer est co-auteur du décret *Presbyterorum ordinis* avec Congar³⁰, qu'il a eu une grande influence sur les questions du sacerdoce au Concile et après, qu'il succéda à Mgr Lefebvre à la tête de la congrégation des pères du Saint-Esprit (de 1968 à 1980) après avoir été ancien supérieur du séminaire français de Rome ; si l'on considère qu'il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur la question du sacerdoce et de l'eucharistie³¹ ; enfin, si on remarque qu'il est l'auteur du nouveau rituel du sacre des évêques, on comprend aisément que l'étude de cet auteur n'est pas sans intérêt.

Plus modeste, notre propos se limitera à l'une de ses œuvres, antérieures au Concile : *Le Sacerdoce dans le mystère du Christ*, paru aux éditions du Cerf en 1957³². Dans ce livre, le père Lécuyer développe «sa» théologie du sacerdoce, ce qui nous permettra d'entrevoir également la méthode

p. 338

théologique d'un des experts du concile Vatican II.

Résumant sa pensée (§ 1) et les lignes principales de sa méthode (§ 2), nous émettrons ensuite (§ 3-4) une critique de celles-ci, critique de la méthode (§ 3) puis de la pensée (§ 4).

1) Résumé de la pensée.

Lécuyer décompose son étude en cinq parties : l'unique vrai prêtre et l'unique vrai sacrifice ; les étapes du sacerdoce du Christ ; le sacerdoce des fidèles ; le sacerdoce des apôtres ; les successeurs des apôtres et le sacrement de l'ordre. Pour ce résumé, nous joindrons les deux premières parties.

1.1) Première Partie : le sacerdoce du Christ.

1.1) L'unique vrai sacerdoce.

Le sacerdoce céleste du Christ est l'unique vrai sacerdoce. En effet : le sacerdoce céleste (se déroulant au ciel et menant au ciel) est l'unique vrai sacerdoce ; or, le sacerdoce du Christ est l'unique sacerdoce céleste ; donc, le sacerdoce du Christ est l'unique vrai sacerdoce.

Les prémisses se prouvent ainsi :

«Si l'Épître aux hébreux ne dit pas explicitement que le Christ est **le seul vrai** grand prêtre, (...) il est clair cependant que telle est bien la pensée de l'auteur»³³.

«L'épître aux Hébreux établit la **supériorité** du sacerdoce du Christ sur le sacerdoce lévitique par la même prérogative : c'est **qu'il est au ciel, et que son sacrifice a pénétré au ciel**, jusqu'à Dieu lui-même, tandis que **tous les autres cultes** étaient irrémédiablement confinés à la terre»³⁴.

p. 339

«Son sacrifice est (...) le seul vrai sacrifice, (...) car il est le seul qui ait pu nous délivrer de nos péchés, c'est-à-dire nous ouvrir l'accès du ciel»³⁵.

³⁰ «*De presbyteris* : c'est une rédaction aux trois quarts Lécuyer-Onclin-Congar. Ai refait le *proemium*, les numéros 2 et 3, ai fait la première rédaction des numéros 4-6, 12-14, et celle de la conclusion dont j'ai rédigé le second alinéa. En sorte que, ce matin, ce qui a été lu venait très largement de moi. *Servi inutiles sumus*» (Yves Congar, *Mon Journal du Concile*, t. 2, Cerf, 2002, p. 511).

³¹ *Le sacerdoce dans le mystère du Christ*, coll. Lex orandi n° 24, Cerf, 1957, 410 pages ; *Prêtres du Christ. Le sacrement de l'ordre*, coll. Je sais, Je crois, Fayard, 1957, 124 pages ; *Études sur la collégialité épiscopale*, éd. Mappus, 1964 ; *Le sacrement de l'ordination*, coll. Théologie historique n° 65, Beauchesne, 1983, 273 pages ; «Commentaire du fascicule L'ordre» dans la *Revue des jeunes* ou encore «Réflexions sur la théologie du culte selon saint Thomas» dans *Revue thomiste* n° 55 (1955), p. 356 sq ; *Le Sacrifice de la nouvelle alliance*, éd. Mappus, 1962 ; *Eucharistie et vivante tradition*, éd. Congrès Eucharistique International, 1981.

³² Par commodité, nous abrègerons désormais cette référence en *Sacerdoce*.

³³ *Sacerdoce*, p. 12.

³⁴ *Sacerdoce*, p. 15.

³⁵ *Sacerdoce*, p. 17.

«Nous croyons pouvoir affirmer que le sacerdoce de Jésus est l'unique vrai sacerdoce, parce que lui seul a pu, après sa Passion et sa Résurrection, offrir le vrai sacrifice qui réconcilie l'homme avec Dieu»³⁶.

Plus précisément, voici comment le père Lécuyer établit la mineure de son raisonnement. Il le fait en deux temps. D'abord, il explique que la Résurrection et l'Ascension sont le dernier progrès du sacerdoce du Christ. Ensuite, il affirme que la Pentecôte achève le sacrifice de Jésus-Christ.

La Résurrection et l'Ascension sont le dernier progrès du sacerdoce du Christ :

«La Résurrection (avec l'Ascension qui en est inséparable), non seulement est le terme, l'achèvement du sacrifice de Jésus, mais (...) elle marque aussi le dernier achèvement d'un progrès de son sacerdoce»³⁷.

«La Résurrection [marque ce terme du sacerdoce] parce qu'elle réalise la figure du sacrifice le plus parfait de l'Ancien Testament : pénétrer derrière le voile ; l'Ascension [le marque elle aussi] parce qu'elle fait rentrer les âmes au ciel en Notre Seigneur : et nous, qui sommes le nouveau peuple de Dieu, nous y avons déjà pénétré aussi d'une certaine manière, par l'espérance»^{38,39}.

«L'unique vrai sacrifice au sens fort, est celui qui ramène l'humanité jusqu'au ciel, qui est le vrai sanctuaire, celui que Jésus, le

p. 340

seul vrai grand prêtre, y a introduit une fois pour toutes, dans l'unité de son corps sacrifié pour nous. Or, c'est cela, nous le savons, qui constitue le mystère pascal pris dans toute sa totalité»⁴⁰.

La Pentecôte achève le sacrifice de Jésus-Christ : le sacrifice du Christ n'est achevé que lorsque ce testament est effectué, la loi nouvelle donnée ; or, la loi nouvelle est donnée à la Pentecôte, par l'envoi du Saint Esprit dans les âmes ; donc, le sacrifice de Notre Seigneur n'est achevé qu'à la Pentecôte.

Voici la preuve de la majeure de ce dernier raisonnement : le Christ est le prêtre d'un nouveau sacrifice ; ce sacrifice, réconciliant les hommes avec Dieu, fonde une nouvelle alliance (car «tout changement de sacerdoce entraîne un changement de l'alliance et de la loi avec les hommes»⁴¹, et donc il entraîne aussi un nouveau peuple avec une nouvelle mission) et par là une nouvelle loi, loi qui de fait est spirituelle (la loi du Nouveau Testament n'est pas inscrite sur des tables de pierre mais dans les cœurs) ; de plus ce Nouveau Testament ou alliance nouvelle n'existe qu'à la mort du testataire.

Notons le au passage : le père Lécuyer affirme que le sacerdoce et le sacrifice du Christ connaissent leur dernier achèvement à l'Ascension tandis que son sacrifice n'est achevé que par l'envoi du Saint Esprit, envoi qui est pourtant un nouvel acte du sacerdoce.

Pour conclure, remarquons que dans cette optique, le sacerdoce a donc un double effet. D'abord un effet ascendant : il efface les péchés et permet aux âmes d'approcher de Dieu⁴². Ensuite un effet descendant : il donne une nouvelle loi qui fait un nouveau peuple avec une nouvelle mission⁴³.

p. 341

1.1.2) Les étapes du sacerdoce du Christ.

a) L'incarnation dans le sacerdoce du Christ.

Son incarnation le rend prêtre par une onction⁴⁴ ; elle lui permet d'offrir un sacrifice⁴⁵ ; et donc d'être médiateur⁴⁶.

³⁶ Sacerdoce, p. 20.

³⁷ Sacerdoce, p. 22.

³⁸ Le père Lécuyer cite l'épître de saint Paul aux Hébreux, chapitre 6, versets 19-20.

³⁹ Sacerdoce, p. 15.

⁴⁰ Sacerdoce, p. 39.

⁴¹ Sacerdoce, p. 42.

⁴² Sacerdoce, p. 42 : «Le sacrifice de Jésus a deux effets, qui se complètent mutuellement : tout d'abord, il purifie, efface les péchés et permet ensuite ainsi aux hommes de s'approcher de Dieu».

⁴³ Sacerdoce, p. 43 : «Ensuite, il scelle et fonde une nouvelle Alliance qui remplace celle du Sinaï, et qui constitue le nouveau peuple de Dieu dans sa mission».

b) Le baptême du Jourdain est un progrès de son sacerdoce.

Une onction est faite⁴⁷ ; elle inaugure une autre mission sacerdotale de Jésus : sa vie publique d'apostolat⁴⁸ ; le Christ annule l'ancien sacerdoce en commençant publiquement l'annonce de la nouvelle alliance et donc en formant un nouveau peuple avec une nouvelle mission et une nouvelle terre promise⁴⁹.

c) La passion lui permet (par les mérites obtenus) d'exercer un sacerdoce céleste qui est double.

Tout d'abord, mener les âmes au ciel (c'est la fonction qui correspond à la royauté de Notre Seigneur)⁵⁰ ; ensuite, envoyer le Saint Esprit⁵¹.

p. 342

On retrouve les deux aspects du sacerdoce : ascendant (il mène les âmes au ciel) et descendant (il forme un peuple nouveau en leur envoyant le Saint Esprit)⁵². Il faut toutefois noter que ce sacerdoce céleste n'offre pas de sacrifice.

1.1.3) Résumé de la première partie.

Le sacrifice et le sacerdoce de Notre Seigneur ne sont pleinement achevés que dans le mystère pascal (Passion, Résurrection, Ascension) et la Pentecôte parce que ces deux mystères contiennent une double médiation (par rapport aux âmes) ascendante et descendante. Ces mystères de Notre Seigneur se prolongent chez les chrétiens du fait que la grâce venant de Notre-Seigneur, les unit et assimile à lui comme les effets à la cause.

1.2) Deuxième partie : le sacerdoce des fidèles.

1.2.1) Fondements du sacerdoce des fidèles.

L'appartenance au corps mystique donne un sacerdoce. En effet, les mystères du Christ se prolongent aussi dans son corps mystique ; or, le Christ est prêtre ; donc, le corps mystique (le corps et chaque membre) est sacerdotal⁵³. Notons le : il n'est pas obligatoire que les fidèles soient prêtres si le corps tout entier l'est. Cependant, Lécuyer le considère et poursuit.

Ce sacrifice des fidèles s'exerce d'une part sur terre et d'autre part au ciel.

Sur terre, les fidèles exercent le sacerdoce par leur sanctification mais aussi par leur place dans l'Eglise. Il y a donc deux aspects du sacrifice et du sacerdoce des fidèles. Un aspect individuel : les chrétiens offrent des

p. 343

⁴⁴ *Sacerdoce*, p. 71 : «L'accord s'est fait très vite sur ce point parmi les écrivains chrétiens. (...) Tous voient dans le sacerdoce du Christ un attribut de son humanité et donc une suite de son Incarnation».

⁴⁵ *Sacerdoce*, p. 91 : «parce qu'il a reçu un corps, une nature humaine, il a désormais, quelque chose à offrir (Hb, 8/3)».

⁴⁶ *Sacerdoce*, p. 96 : «C'est le sacerdoce même du Christ qui le fait médiateur, puisque c'est par son sacrifice que se scelle la nouvelle alliance qui unit Dieu et les hommes».

⁴⁷ *Sacerdoce*, p. 99 : «Le Nouveau Testament nous parle d'une onction du Sauveur qui lui est conférée non pas à son incarnation mais lors de son baptême par Jean-Baptiste au Jourdain».

⁴⁸ *Sacerdoce*, p. 119.

⁴⁹ *Sacerdoce*, p. 130-132. Cette deuxième onction est donc à mettre en relation avec cet aspect du sacerdoce de Jésus et de son sacrifice qui se manifeste à la Pentecôte : établissement d'une nouvelle alliance, constitution d'un nouveau peuple de Dieu, et don d'une nouvelle Loi avec une nouvelle mission dans le monde».

⁵⁰ *Sacerdoce*, p. 151 : «L'offrande sacerdotale, rendue possible et effective par l'Ascension, consiste à amener les hommes à Dieu en leur donnant les grâces dont ils ont besoin».

⁵¹ *Sacerdoce*, p. 166 : «Un deuxième aspect de la *téléiôsis* de Jésus dans le pouvoir qu'il a désormais dans son humanité même d'être le principe de l'envoi de l'Esprit Saint : pouvoir royal dont la session à la droite du Père est le symbole et qui fait du Christ le chef du nouveau peuple de Dieu...».

⁵² *Sacerdoce*, p. 166 : «Nous pouvons rattacher les deux aspects de la *téléiôsis* de Jésus au double aspect du sacrifice rédempteur que nous avons mis en lumière dès nos premiers chapitres».

⁵³ *Sacerdoce*, p. 171 : «Les mystères du Christ se continuent dans le Christ mais se continuent aussi dans son Corps mystique. L'Eglise est donc sacerdotale».

sacrifices spirituels par la vie spirituelle et l'apostolat⁵⁴. Un aspect social : en prenant sa place dans l'Eglise, le chrétien participe au sacrifice de toute l'Eglise qui est un corps sacerdotal⁵⁵.

Au ciel, le sacerdoce des fidèles s'exerce aussi, car la foi permet d'accéder au sacrifice céleste de Jésus⁵⁶.

Après avoir vu en général le sacerdoce des fidèles, Lécuyer s'attache à ses différents aspects qui correspondent au baptême, à la confirmation et à la participation au sacrifice céleste⁵⁷.

1.2.2) Les étapes du sacerdoce des fidèles.

a) Le baptême.

Le baptême donne un sacerdoce au chrétien. En effet, il nous fait tout d'abord participer à l'incarnation et à l'onction du Sauveur (par le Saint Esprit) qui firent de lui un prêtre⁵⁸. Il nous fait ensuite participer à la Passion et à la Résurrection et donc au mystère pascal⁵⁹, car il nous lave de nos péchés et nous entraîne par là dans le sanctuaire céleste⁶⁰.

p. 344

Le sacrifice des fidèles est celui qui unit l'homme à Dieu. Par suite, «il n'y en a qu'un seul qui ait parfaitement réalisé cette union, celui du Christ»⁶¹. Mais on peut rajouter aussi que «le vrai sacrifice, c'est toute œuvre accomplie pour nous établir dans une sainte société avec Dieu»⁶². Or, toute bonne œuvre contribue à la sanctification et donc à nous établir dans une sainte société avec Dieu. Donc toute bonne œuvre est un sacrifice spirituel. Ce sacrifice spirituel fait que «les chrétiens deviennent de plus en plus célestes, unis qu'ils sont chaque jour davantage avec le Christ glorifié»⁶³.

De la sorte, les fidèles, à l'instar du Christ leur chef, sont à la fois prêtres et victimes. Ils sont prêtres : le Christ est prêtre en offrant son sacrifice ; or, les fidèles participent au sacerdoce du Christ ; donc, les fidèles offrent le sacrifice du Christ. Ils sont victimes du sacrifice : le sacrifice du Christ consiste à s'offrir ; or, le corps mystique appartient au Christ ; donc, le sacrifice du Christ consiste aussi à offrir le corps mystique⁶⁴. Et réciproquement⁶⁵. De plus, «tous nos sacrifices spirituels sont en fait, produits par la grâce qui nous vient du grand prêtre céleste»⁶⁶, qui nous aide donc à nous offrir. Enfin, les fidèles sont également vus comme temple du sacrifice⁶⁷. La conclusion est la suivante : le sacrifice du Christ permet aux fidèles d'offrir un sacrifice dont l'hostie et le temple (ou l'autel) sont ces fidèles eux-mêmes⁶⁸. Le sacrifice du corps du Christ est un moyen du sa-

⁵⁴ *Sacerdoce*, p. 180 : «Le sacrifice spirituel n'est autre que l'accomplissement de la volonté de Dieu. (...) Faire la volonté de Dieu, c'est remplir, chacun à sa place, le rôle providentiel que chaque membre détient dans l'unique corps du Christ».

⁵⁵ *Sacerdoce*, p. 180 : «Il ne s'agit donc pas seulement d'une piété personnelle mais d'un culte qui se fait dans le sein de l'Eglise, pour l'édification du corps tout entier».

⁵⁶ *Sacerdoce*, p. 196 : «Par la foi, ils peuvent **administrer** dès maintenant dans le sanctuaire céleste, adhérer de toute leur âme au salut opéré par le sacrifice de Jésus, et unir librement leur vie toute entière à son offrande à lui».

⁵⁷ *Sacerdoce*, p. 197 : «Ces deux aspects du sacerdoce des chrétiens sont en relation avec les sacrements de l'initiation chrétienne : le baptême et la confirmation».

⁵⁸ *Sacerdoce*, p. 201-202 : «Le baptême communique le don de l'Esprit Saint ; or, nous savons que celui-ci est précisément **l'onction** qui fait le Christ prêtre et dont nous participons» ; «C'est par le baptême que nous devenons chrétiens, c'est-à-dire participants de l'oïnt véritable et membres de son corps, du temple véritable où a lieu le seul vrai culte».

⁵⁹ *Sacerdoce*, p. 200 : «Le baptême est aussi une participation à la naissance du Seigneur à la vie glorieuse par sa Passion et sa Résurrection».

⁶⁰ *Sacerdoce*, p. 208 : «Le baptême, en nous lavant de nos péchés, nous donne le pouvoir d'avoir accès, avec le Christ, dans le nouveau sanctuaire où Dieu réside».

⁶¹ *Sacerdoce*, p. 205.

⁶² Saint Augustin, *De civitate Dei*, livre 10, chapitre 6 dans PL, 41 /283, cité dans *Sacerdoce*, p. 205, note 1.

⁶³ *Sacerdoce*, p. 209.

⁶⁴ *Sacerdoce*, p. 205 : «Le sacrifice du Christ n'est donc pas uniquement son corps individuel immolé et glorifié, mais tout le corps mystique dont il est le chef».

⁶⁵ *Sacerdoce*, p. 209 : «En offrant son sacrifice c'est le Christ même qu'elle offre».

⁶⁶ *Sacerdoce*, p. 211.

⁶⁷ *Sacerdoce*, p. 211 : «Ils sont, eux aussi, le temple spirituel de l'âme, mais aussi temple matériel du corps».

⁶⁸ Cette conséquence n'a rien de révolutionnaire. Cependant, si l'on imagine une liturgie qui mettrait en valeur le sacrifice des fidèles **avant** celui du Christ lui-même, c'est-à-dire si l'on inversait l'ordre de priorité des sacerdoce du Christ et des fidèles, on aurait une messe avant tout anthropocentrique : le sacrifice d'hommes offrant l'humanité, sacrifice permis grâce au sacrifice du Christ. De plus, l'offrande des fidèles est une offrande spirituelle tandis que le sacrifice du Christ est une véritable offrande et d'ordre sacramentel.

p. 345

crifice spirituel des fidèles.

Ce sacerdoce des fidèles est un sacerdoce royal. En effet, par le baptême, nous cessons d'être esclaves et retrouvons une dignité royale dans la création, par un pouvoir sur nous-mêmes et sur la création (ce qui vaut pour le travail dit-il) en la conduisant à sa fin : aider l'homme à aller vers Dieu.

Les fidèles constituent en outre un corps sacerdotal :

«C'est un sacerdoce collégial, possédé en commun par toute la communauté des baptisés. (...) Ce n'est donc que dans la mesure où chaque chrétien fait avec lui un seul corps qu'il peut participer à son unique sacerdoce»⁶⁹ ; «On pourra donc aussi, quoiqu'en un sens diminué parler d'une participation au sacerdoce du Christ chez les **non baptisés** de fait ; par leur foi et éventuellement par leur charité»⁷⁰.

Remarque : on retrouve ici le sacerdoce ascendant. En offrant des sacrifices spirituels, les fidèles se sanctifient et «deviennent de plus en plus célestes».

b) La confirmation.

La confirmation équivaut à une double participation sacerdotale. Elle est en effet :

«Une participation à la deuxième onction de Jésus, celle du Jourdain, qui l'ordonne à sa mission de prédication, d'apostolat, et à l'envoi de l'Esprit qui se manifestera pleinement à la Pentecôte»⁷¹.

Elle donne une participation au sacerdoce ascendant par la grâce du Saint Esprit qui sanctifie le confirmé. Elle donne une participation au sacerdoce descendant par l'apostolat qu'elle suscite et féconde⁷².

p. 346

La confirmation confère également une participation à l'onction. Elle donne une participation à l'onction sacerdotale en offrant au Christ de nouveaux membres ; une participation à l'onction prophétique car le confirmé diffuse la révélation ; une participation à l'onction royale «pour soumettre à la vérité du Christ les intelligences»⁷³ et cela à un titre officiel. La confirmation fait de lui un soldat du Christ dans la coopération «à l'action de l'apostolat hiérarchique»⁷⁴.

c) La participation terrestre du sacerdoce des fidèles.

Les fidèles prennent part au sacerdoce du Christ par l'Eglise, car cette participation est rendue nécessaire à cause des besoins de vie sociale de l'homme⁷⁵. Ce qui veut dire que le but de l'Eglise est ici de satisfaire au désir d'agir en commun de chaque personne chrétienne et de là d'être au service de l'exercice du sacerdoce de chaque fidèle.

Cette participation est signifiée par l'eucharistie :

«Si la réalité parfaite du sacerdoce auquel nous participons se trouve au ciel, et donc est invisible à nos yeux mortels, nous savons cependant que cette réalité est contenue ici-bas visiblement dans des signes sensibles et porteurs de vie divine (...) dans le signe sensible qu'est l'eucharistie»⁷⁶.

L'eucharistie au sens de présence réelle et de sacrifice représente le sacrifice céleste :

«Il n'y a qu'un seul vrai sacrifice, celui de Jésus, qui a pénétré dans le sanctuaire véritable du ciel ; mais cette vérité invisible nous

p. 347

devient proche dans le sacrement, qui par là même est un véritable sacrifice, mieux le véritable sacrifice. (...) De même, le grand prêtre céleste est lui-même encore présent parmi nous dans l'Eglise qui est le sacrement du

⁶⁹ *Sacerdoce*, p. 219.

⁷⁰ *Sacerdoce*, p. 222.

⁷¹ *Sacerdoce*, p. 225.

⁷² *Sacerdoce*, p. 227: «On est ainsi amené à soupçonner qu'il peut y avoir un double don de l'Esprit, l'un pour le renouvellement intérieur et personnel de l'homme, l'autre pour sa mission propre dans la mission générale de l'Eglise ; et d'autre part, une double participation au sacerdoce de Jésus».

⁷³ *Sacerdoce*, p. 246.

⁷⁴ *Sacerdoce*, p. 248.

⁷⁵ *Sacerdoce*, p. 252 : «Cette participation [au sacerdoce] se fait en réalité, par une incorporation au corps du Christ, lequel est ici-bas, une Eglise visible, une société hiérarchique, répondant aux **besoins** de vie sociale et communautaire de l'âme humaine».

⁷⁶ *Sacerdoce*, p. 252.

Christ. De même donc que notre sacrifice personnel n'est agréable à Dieu que parce qu'il est uni à celui de Jésus, de même ne sera-t-il accepté que s'il est assumé dans le sacrifice de l'Eglise qui ne fait qu'un avec celui de Jésus. Et de même que nous recevons de notre grand prêtre la grâce de nous offrir nous-mêmes au Père en union avec lui, et de ramener avec nous à Dieu la création matérielle dont nous avons reçu la charge, de même c'est de l'Eglise, signe visible du Christ, que nous recevons cette grâce»⁷⁷.

De nouveau, il est affirmé que la messe par la représentation du sacrifice céleste, nous permet de nous offrir ainsi que toute la création.

Le prêtre est le moyen du sacrifice de tout le corps sacerdotal :

«Dans ce monde de **l'image**, du signe efficace, il faut un prêtre qui soit **l'image**, le **sacrement** du grand-prêtre céleste ; dans le corps sacerdotal de l'Eglise, membre de ce corps par le baptême, le prêtre hiérarchique sera constitué par un sacrement spécial, et tout ordonné à la vie sacramentelle de l'Eglise. (...) Mais parce qu'il "représente le Christ en tant que chef offrant au nom de tous ses membres" (Pie XII, *Mediator Dei*), le ministre représente aussi toute l'Eglise et chaque fidèle. (...) Puisque le baptême donne à chaque fidèle le pouvoir d'unir son offrande individuelle à celle de son chef, il lui donne aussi le pouvoir de s'unir activement au sacrement qui perpétue et prolonge l'unique sacrifice et dont lui aussi, uni à son chef, est à la fois l'oblateur et l'hostie»⁷⁸ ; «Le contenu du sacrifice eucharistique, c'est

p. 348

donc nous tous (...) faisant avec le Christ un corps»⁷⁹.

L'eucharistie devient un sacrifice spirituel :

«L'eucharistie elle-même, bien que comportant un culte extérieur, est un sacrifice spirituel»⁸⁰.

1.2.3) Résumé de cette deuxième partie.

L'appartenance au corps mystique donne un sacerdoce. Ce sacerdoce des fidèles s'exerce d'une part sur terre et d'autre part au ciel. Il s'origine dans le baptême qui agrège le fidèle au corps mystique et sacerdotal. Par la confirmation, ce sacerdoce s'accompagne d'une onction royale et prophétique. Le résultat est que ce sacerdoce a lui aussi une double fonction ascendante et descendante. Cette double participation par les fidèles du sacerdoce du Christ se fait par l'Eglise et est signifiée par l'eucharistie qui - au sens de présence réelle et de sacrifice - re-présente le sacrifice céleste. Le prêtre ministériel est, quant à lui, l'instrument du sacrifice de tout le corps sacerdotal. Enfin, ce sacrifice des fidèles est l'offrande spirituelle d'eux-mêmes par le moyen de la représentation du sacrifice céleste du Christ⁸¹.

p. 349

⁷⁷ *Sacerdoce*, p. 253-254.

⁷⁸ *Sacerdoce*, p. 257. Sur le prêtre, instrument du sacrifice spirituel (ou exercice du sacerdoce) des fidèles, citons ce passage de Vatican II : «les prêtres reçoivent de Dieu la grâce qui les fait ministres du Christ Jésus auprès des nations, assurant le service sacré de l'Évangile, pour que les nations deviennent une offrande agréable, sanctifiée par l'Esprit Saint. En effet, l'annonce apostolique de l'Évangile convoque et rassemble le Peuple de Dieu afin que tous les membres de ce peuple, étant sanctifiés par l'Esprit Saint, s'offrent eux-mêmes en "victime vivante, sainte, agréable à Dieu" (Rom. 12, 1). Mais c'est par le ministère des prêtres que se consomme le sacrifice spirituel des chrétiens, en union avec le sacrifice du Christ, unique médiateur, offert au nom de toute l'Église dans l'eucharistie par les mains des prêtres, de manière sacramentelle et non sanglante, jusqu'à ce que vienne le Seigneur lui-même. C'est là qu'aboutit leur ministère, c'est là qu'il trouve son accomplissement : commençant par l'annonce de l'Évangile, il tire sa force et sa puissance du sacrifice du Christ et il aboutit à ce que "la cité rachetée tout entière, c'est-à-dire la société et l'assemblée des saints, soit offerte à Dieu comme un sacrifice universel par le grand prêtre qui est allé jusqu'à s'offrir pour nous dans sa Passion, pour faire de nous le corps d'une si grande tête" » (*Presbyterorum ordinis*, n° 2).

⁷⁹ *Sacerdoce*, p. 260.

⁸⁰ *Sacerdoce*, p. 265.

⁸¹ Citons cet autre passage du n° 2 de *Presbyterorum ordinis* : «Le Seigneur Jésus, "que le Père a sanctifié; et envoyé dans le monde" (Jn, 10/36), fait participer tout son corps mystique à l'onction de l'Esprit qu'il a reçue : en lui, tous les chrétiens deviennent un sacerdoce saint et royal, offrant des sacrifices spirituels à Dieu par Jésus-Christ, et proclament les hauts faits de Celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière. Il n'y a donc aucun membre qui n'ait sa part dans la mission du corps tout entier ; il n'y en a aucun qui ne doive sanctifier Jésus dans son cœur et rendre témoignage à Jésus par l'esprit de prophétie».

1.3) Troisième partie : le sacerdoce des apôtres.

1.3.1) La participation à l'onction sacerdotale ou au sacerdoce ascendant.

a) La cène et la continuation du sacerdoce.

La cène ou «dernier repas était aussi le repas pascal ; or, celui-ci était un repas sacrificiel, et l'agneau pascal une victime sacrée»⁸². Notre Seigneur a donné le commandement de poursuivre ce sacrifice pascal et donc aussi le pouvoir auquel tous ne participent pas, «mais seuls certains continuent les gestes du Christ à la cène, le représentent visiblement, lui qui est la tête de ce corps, dans l'acte de son sacrifice»⁸³. Le renouvellement de ce sacrifice par un prêtre qui est «à la fois le représentant et l'instrument de Jésus dans ce rôle d'oblature»⁸⁴ permet de rejoindre le vrai sacrifice (céleste) du Christ : «le sacrifice de la terre est donc bien une image de l'offrande continuée par le Christ au ciel»⁸⁵.

b) La mission et l'onction sacerdotale des apôtres.

Les apôtres sont envoyés en mission poursuivre celle de leur maître⁸⁶, ce qui inclut pour eux une sanctification et une onction analogue à celle du Fils de Dieu.

«Cette même relation entre la "sanctification", la mission, et la filiation divine est exprimée en Jn, 10/36⁸⁷ : "Celui que le Père a

p. 350

sanctifié et envoyé dans le monde". (...) Il faut admettre qu'il s'agit ici aussi d'une "onction sacerdotale", habitant les apôtres (...) à continuer sa mission. Ici aussi, cette mission est orientée d'abord vers le sacrifice du Christ»⁸⁸.

Ce sacerdoce des apôtres est ascendant dans la mesure où il est ordonné à offrir le sacrifice qui donne de pénétrer dans le sanctuaire céleste.

1.3.2) La participation à l'onction royale et prophétique (ou sacerdoce descendant).

La Pentecôte est pour les apôtres une deuxième onction qui leur donne une force pour être témoins et qui les rend «représentants des douze tribus, c'est-à-dire du peuple de Dieu (...) et ils continuent dans le monde la mission que le peuple d'Israël devait y accomplir»⁸⁹.

a) Une onction sacerdotale, prophétique et royale.

Cette onction, donnant une force est donc sacerdotale⁹⁰, tout comme le Christ avait reçu une deuxième onction sacerdotale au Jourdain pour prêcher. Eux reçoivent le Saint Esprit pour être témoins. Il s'agit donc d'une deuxième onction sacerdotale.

Recevant le Saint Esprit pour témoigner du Christ avec un privilège d'infaillibilité, il s'agit donc aussi d'une onction prophétique.

Parce que la Loi nouvelle ne sera parfaite qu'au ciel, il faut encore des lois et donc un pouvoir législatif. Les apôtres ont ce pouvoir et sont par là le principe d'autorité et donc d'unité du nouveau peuple de Dieu :

⁸² *Sacerdoce*, p. 280.

⁸³ *Sacerdoce*, p. 282.

⁸⁴ *Sacerdoce*, p. 293.

⁸⁵ *Sacerdoce*, p. 295.

⁸⁶ *Sacerdoce*, p. 307-308 : «La scène qui nous est rapportée par saint Jean, 20/19-23, et qui correspond à Luc, 24/36-43, a tous les caractères d'une véritable ordination. (...) "Comme le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie". Il s'agit donc de la continuation de la mission du Fils».

⁸⁷ On se rappellera que cette citation est un nœud des textes conciliaires de Vatican II sur le sacerdoce. Cf. citation précédente.

⁸⁸ *Sacerdoce*, p. 308-309.

⁸⁹ *Sacerdoce*, p. 315.

⁹⁰ *Sacerdoce*, p. 316-317 : elle est «la continuation et le perfectionnement du "charisme" reçu au soir de Pâques, c'est-à-dire de leur mission sacerdotale».

«Il faut bien conclure que l'on ne saurait appartenir à l'Eglise que dans la soumission à ce collège apostolique, en se rattachant par

p. 351

son intermédiaire, à l'unique chef dont les apôtres sont les représentants»⁹¹.

C'est donc une onction royale.

b) Une onction collégiale.

Il nous faut noter que cette participation est donnée aux apôtres d'une manière collégiale. Lécuyer parle toujours d'une transmission d'un pouvoir prophétique et royal aux apôtres. Tous l'ont individuellement mais tous l'ont reçu en commun. Nul part, dans ce chapitre n'est fait mention de la primauté de saint Pierre. Partout, il parle d'un collège ou des apôtres qui remplacent Moïse pour la Loi Nouvelle.

c) Une mission sacrificielle.

L'apostolat étant une moisson pour Dieu, c'est enfin un sacrifice⁹²

1.3.3) Résumé de cette troisième partie.

Les apôtres ont reçu une double onction sacerdotale qui leur a donné une médiation ascendante à la cène par laquelle ils ont reçu le pouvoir de renouveler le sacrifice du Christ qui mène les âmes au ciel et une médiation descendante à la Pentecôte par cette onction prophétique et royale qui permet de conduire les âmes de manière collégiale et de leur donner le Saint Esprit.

1.4) Quatrième partie : le sacrement de l'ordre.

1.4.1) La transmission du sacerdoce.

a) La grâce du sacrement.

Pour que le sacerdoce fût communiqué des apôtres à leurs succes-

p. 352

seurs, une onction fut instituée comme on le constate dès les origines. Cette onction est transmise par une imposition des mains. C'est un sacrement et donc

«si nous retenons qu'un sacrement, pour l'enseignement catholique, est un signe sensible conférant une grâce, nous nous demanderons d'abord en quoi consiste cette grâce propre qu'il confère aux évêques et aux prêtres»⁹³.

Cette grâce donne aux évêques une autorité doctrinale, une autorité de gouvernement et l'éminence de la fonction liturgique. Ici, Lécuyer s'appuie sur un certain nombre d'auteurs. La conséquence suit :

«On ne saurait plus clairement enseigner que les évêques sont les véritables successeurs des apôtres, à l'exclusion des autres ordres»⁹⁴.

Et donc la grâce est plus proprement le fait des évêques.

b) Histoire de la théologie de la transmission du sacerdoce.

Ce n'est pas ainsi qu'au Moyen-âge, on a vu la différence entre l'épiscopat ou le sacerdoce.

«Pour employer les expressions d'une théologie plus récente, on tend à voir dans la supériorité de l'évêque une simple question de juridiction»⁹⁵ ; «La différence entre l'évêque et les presbytres est donc une simple question de pouvoir, et non un problème de grâce sacramentelle propre. (...) Il y a là, on le voit, une orientation vers une théologie de l'ordre basée principalement sur les **pouvoirs** reçus, et donc une profonde

⁹¹ *Sacerdoce*, p. 333.

⁹² *Sacerdoce*, p. 336 : «La fête de la Pentecôte était primitivement une fête de la moisson, où l'on offrait les prémices des récoltes».

⁹³ *Sacerdoce*, p. 351.

⁹⁴ *Sacerdoce*, p. 365.

⁹⁵ *Sacerdoce*, p. 367.

méconnaissance du rôle traditionnellement attribué par l'Eglise à l'**onction** du Saint Esprit⁹⁶ ; «Dès lors, les théologiens seront amenés à voir le rite essentiel de l'ordre dans la

p. 353

tradition des instruments qui s'introduisit vers le 10^e siècle et qui, de fait, paraissait un rite plus propre à désigner la collation d'un pouvoir que le geste traditionnel et apostolique de l'imposition des mains⁹⁷ ; «Ce sont ces mêmes auteurs du 13^e siècle [Guillaume d'Auxerre, Guillaume de Paris, Maître Simon] qui défendent à la fois la sacramentalité de l'épiscopat et la valeur de l'imposition des mains comme rite essentiel et unique de l'ordination. En tout cas, il est évident que l'accent quasi exclusif mis sur le pouvoir conféré apporte une confusion dont nous trouverons des traces jusque chez saint Thomas⁹⁸ ; «Sans doute, si on considère l'épiscopat par rapport à l'eucharistie, ce n'est pas un ordre supérieur au presbytérat ; mais par rapport au corps mystique qui est l'Eglise, c'est un ordre à part, et non pas seulement une juridiction supérieure, car, s'il en était autrement, l'évêque pourrait déléguer tous ses pouvoirs ; de plus, l'évêque reçoit par sa consécration un pouvoir inamissible, équivalent au caractère imprimé par les autres ordres⁹⁹».

1.4.2) Conclusion (ou distinction prêtres évêques).

Dans ce dernier chapitre, le père Lécuyer donne une sorte de conclusion. Le sacrifice de Jésus a un double aspect : c'est un sacrifice pour les péchés afin d'accéder à la filiation ; c'est un sacrifice d'alliance qui fonde un nouveau peuple de Dieu avec une nouvelle mission.

Ce double aspect convient à une double médiation : ascendante par laquelle il fait rentrer les fidèles dans le sanctuaire céleste ; descendante par laquelle il envoie d'une part une révélation (et des prophètes), une nouvelle loi intérieure et d'autre part des législateurs par laquelle il dirige les fidèles.

Cette double médiation correspond à une double procession : la filiation est en regard du sacrifice qui fait des rachetés des enfants du ciel ; la spiration est en rapport avec le sacrifice qui fonde une nouvelle alliance,

p. 354

celle diffusée dans les cœurs par le Saint Esprit.

Ce double aspect du sacrifice et du sacerdoce correspond à deux onctions, et chez le Christ (annonciation et Jourdain), et chez les fidèles (baptême et confirmation). Il cause la division en un sacerdoce hiérarchique et sacramental (prêtre et évêque). Il cause aussi la division en tout l'ordre sacramental qui se divise en deux groupes dont l'eucharistie est le centre et la source. Un premier groupe de sacrements ordonnés à la sanctification individuelle et se rapportant à la médiation ascendante (sanctification pour aller au ciel) : baptême, pénitence, extrême-onction (dont les prêtres sont les ministres). Un deuxième groupe ordonné à la sanctification collective et se rapportant à la médiation descendante (transmettre la révélation et gouverner les âmes) : confirmation, ordre, sacrifice de la nouvelle alliance¹⁰⁰ (aux mains des évêques en priorité).

La différence entre les prêtres et les évêques vient de ce que les premiers ont reçu une onction ordonnée à la sanctification individuelle et les seconds à une sanctification collective.

Cette conclusion nous manifeste le pivot sur lequel tourne l'essentiel du raisonnement du père Lécuyer : cette distinction entre sacerdoce ascendant et sacerdoce descendant, distinction qui repose sur les mystères du Christ et se propage dans l'Eglise toute entière. Il nous faudrait serrer de plus près ces affirmations pour en dégager une critique. Il est préférable de voir auparavant sa méthode de travail. Cela fait, il nous sera plus aisé de porter un jugement sur la valeur de cet écrit théologique.

2) La méthode.

Il est toujours très instructif de regarder le mode d'étude d'un auteur. L'ordre, le mode, la manière révèlent, au-delà du fond du texte, la valeur du raisonnement, la lumière à partir de laquelle il faut regarder et apprécier un

p. 355

⁹⁶ *Sacerdoce*, p. 370-371.

⁹⁷ *Sacerdoce*, p. 373.

⁹⁸ *Sacerdoce*, p. 375.

⁹⁹ *Sacerdoce*, p. 380

¹⁰⁰ Le père Lécuyer ne se préoccupe pas du cas du sacrement de mariage.

texte, et enfin de précieuses indications sur la pensée de l'auteur. C'est ici le cas. En voici les éléments les plus marquants.

2.1) Le rejet de la scolastique.

Il est utile de lire ce long passage du père Lécuyer bien éclairant sur sa conception de la philosophie et par voie de conséquence de la scolastique :

«**Il faut nous méfier ici de notre tendance spontanée, héritée d'une formation aristotélicienne** sinon, et c'est bien plus grave, cartésienne, à opposer toujours purement et simplement ce qui est vrai à ce qui est faux. Le langage de la Bible, celui des Pères, comme celui de la liturgie, permettent bien d'autres nuances, qui sont seulement perceptibles dans une perspective plus proche du langage de Platon que celui d'Aristote : pour les platoniciens, et en particulier pour Philon dont on ne peut guère nier l'influence sur le vocabulaire de l'épître aux Hébreux, les réalités de la terre n'existent qu'en fonction d'une idée divine qui est la vérité au sens fort. Sera vrai dans cette perspective ce qui a valeur par soi-même, indépendamment des autres choses qui peuvent de quelque façon s'en approcher, le reproduire ou l'imiter ; ces dernières ne sont pas fausses, mais puisqu'elles n'existent qu'en dépendance d'une autre, qu'en fonction d'elle, en relation avec elle, elles n'ont qu'une vérité relative, subordonnée ; au sens fort, on ne peut donc dire qu'elles sont vraies»¹⁰¹.

2.2) Une méthode métaphorique.

Lécuyer utilise à souhait la méthode métaphorique et imagée. Un passage manifeste - et ô combien important dans ce traité - est la participation des fidèles au sacrifice céleste ou à l'ascension. Les fidèles y participent, dit-il, parce qu'ils sont rentrés au ciel avec Notre Seigneur en appartenant au corps mystique.

Que les fidèles appartiennent au corps mystique, c'est une réalité.

p. 356

Qu'ils soient par là au ciel, c'est une métaphore. Mais Lécuyer en déduit un sacerdoce très réel et non pas seulement métaphorique des fidèles.

2.3) Les sources utilisées.

On peut classer en ordre d'importance quantitative l'utilisation suivante des sources :

L'Écriture Sainte, très abondamment¹⁰².

Les Pères, très abondamment. Tous les Pères importants sont cités : Irénée, Grégoire le Grand, Augustin, Jean Chrysostome, Basile, Jérôme, Ambroise, Cyrille d'Alexandrie ; mais aussi un nombre considérable de «Pères» fort peu connus : Cyrillona (4^e siècle), Balaï (5^e siècle), Narses de Nisibe, Jacques de Saroug, Sévère d'Antioche, Victorias de Pettau, etc.

Saint Thomas, assez régulièrement à titre non de guide d'étude mais de position théologique dans l'histoire.

Le magistère est assez peu représenté. On trouve 5 citations de Pie XI, 2 de Pie XII, 1 de saint Pie X. Quant aux conciles, ils sont à peine mentionnés si ce n'est celui de Trente au titre d'une enquête historique et cela pour manifester des réserves à son sujet.

La liturgie, peu.

Les théologiens sont très peu cités, exception faite de plusieurs auteurs antérieurs à la scolastique ainsi que quelques auteurs modernes (Bouyer par exemple).

2.4) Une méthode historique.

En somme, un travail accompli principalement sur les Pères et l'Écriture sainte dont l'utilisation (non scolastique) peut permettre facile-

¹⁰¹ *Sacerdoce*, p. 11.

¹⁰² L'auteur a notamment cette incise qui montre l'importance non seulement numérique mais qualitative de l'Écriture Sainte : «L'Écriture Sainte dont la primauté d'importance et de valeur en théologie...» (*Sacerdoce*, p. 14).

p. 357

ment des écarts ou interprétations assez larges voire contradictoires et franchement erronées.

2.5) Conclusion.

La méthode de Lécuyer possède trois caractéristiques fondamentales qui s'enchaînent : le rejet de la scolastique, une vue métaphorique et une vue historique de la théologie. Et cet ensemble est cohérent. Le rejet de la scolastique et donc d'une vision verticale, ordonnée, réaliste des choses l'entraîne à rechercher une vision plus horizontale, successive et imagée des réalités. La ligne de la scolastique rigoureuse laisse place à une vue plus poétique des choses et la direction de l'histoire fait suite à celle de l'autorité du magistère. En conséquence, nous ne pouvons qu'émettre de graves réserves quant à cette méthode.

3) Critique de la méthode.

Saint Pie X, voulant prendre des mesures efficaces pour lutter contre le modernisme, donnait en 1907 l'ordre suivant :

«Nous voulons et ordonnons expressément que la philosophie scolastique constitue le fondement des études sacrées»¹⁰³.

Le lien est en effet étroit entre la manière, le mode d'étude de réalités, en l'occurrence sacrées et ces réalités. S'en éloigner ne va pas sans inconvénients graves. La méthode du père Lécuyer en donne une nouvelle preuve.

3.1) Le rejet de la scolastique.

Nous avons cité le passage de Lécuyer et sa longue critique d'un esprit aristotélicien. Il nous revient en mémoire les recommandations pourtant fréquentes du magistère qui mettaient en garde contre un mépris ou seulement une mésestime de la méthode scolastique. Citons seulement ce

p. 358

passage de Pie XII :

«Le mépris des vocables et des notions dont se servent habituellement les théologiens scolastiques conduit spontanément à énerver la théologie spéculative»¹⁰⁴.

Dès lors, ce seul point suffit à jeter un discrédit sur toute la pensée théologique de l'auteur et à le suspecter d'une certaine sympathie si ce n'est davantage pour les nouveaux courants de la théologie de son époque.

En outre, si l'on revient sur la citation, on remarquera que le père Lécuyer veut montrer - et il le fait avec longueur - la vérité de l'analogie et le danger de l'univocité. Et il reproche ce regard univoque à l'aristotélisme en prônant un retour à l'idéalisme platonicien, pourtant si univoque ! Ce qui témoigne d'une méconnaissance importante de la philosophie aristotélicienne.

3.2) La méthode métaphorique.

La métaphore, nous l'avons dit, se livre à toutes sortes de procédés. Nous avons donné un exemple juste au-dessus pour manifester l'utilisation de celle-ci par Lécuyer pour «prouver» l'existence d'un sacerdoce céleste des fidèles par leur union au Christ ressuscité. Qu'on nous permette une autre analogie métaphorique qui montrera la liberté qu'elle donne.

Si l'on suppose que nous sommes unis à Jésus-Christ et que nous sommes au ciel parce qu'il y est, dirons-nous que nous sommes dans tous les tabernacles du monde ? Ou si nous sommes en enfer parce que Dieu y est présent, dirons-nous que nous avons par là un pouvoir royal sur l'enfer ?

La métaphore est une méthode avant tout poétique, comme le rappelle Aristote¹⁰⁵. Les «philomythes» ne font pas de bons philosophes mais

p. 359

¹⁰³ Saint Pie X, *Pascendi* (8 septembre 1907), § 63.

¹⁰⁴ Pie XII, *Humani generis* (12 août 1950) dans DS 3883.

¹⁰⁵ Cf. le commentaire de saint Thomas, *Métaphysiques*, 1/3, § 55 ; 3/11, § 470-471. Voir aussi le Commentaire sur le *De anima*, 1/8, § 107.

de bons poètes... Que l'on s'en serve pour prêcher, cela peut convenir et permettre de belles applications morales. Que l'on s'en serve en théologie ne convient plus. On remarquera enfin que Lécuyer fait souvent appel à des Pères connus pour leur esprit métaphorique : saint Cyrille d'Alexandrie, de l'école du sens allégorique ou encore Origène de la même veine.

3.3) Une méthode historique.

Il ne nous est pas loisible de citer trop abondamment. Que le lecteur curieux se reporte particulièrement au chapitre 13, où Lécuyer fait l'histoire des diverses positions théologiques (ce qui n'est pas tout à fait la même chose que de faire l'énoncé des opinions diverses sur un sujet).

3.4) Des sources utilisées dangereusement.

Aussi surprenant que cela puisse apparaître au premier abord, la patristique et l'Écriture sainte sont des sources théologiques dangereuses lorsqu'on y puise sans l'éclairage du magistère ou de la théologie du docteur commun.

Nous venons de le signaler, les sources utilisées permettent une liberté d'interprétation très large. On sait combien le langage des Pères - a fortiori orientaux - est fleuri, rempli de métaphores qu'il faut manier avec beaucoup de subtilité et d'art de la distinction pour éviter de sombrer dans nombre d'erreurs de ces derniers. Nous pensons en particulier à Origène - fréquemment cité - et dont le langage et les idées originales furent le ferment d'hérésies futures.

Nous pensons également au nombre d'objections que saint Thomas donne dans la *Somme théologique* à partir de citations de Pères de l'Église faussement comprises.

Au passage, précisons que l'on peut trouver toute sorte de choses chez les Pères et que seul leur consentement global donne une grande force théologique à leurs idées ; et non pas l'idée d'un ou deux Pères, a fortiori d'auteurs ecclésiastiques peu connus.

p. 360

L'Écriture sainte n'échappe pas à ce danger. On sait le débat qui opposa le catholicisme et le protestantisme sur ce sujet. On connaît les variations du protestantisme dans ses interprétations de passages de celle-ci. L'Écriture sainte utilise abondamment la métaphore (cf. les paraboles), figure de style et de raisonnement qui permet d'affirmer des jugements contradictoires.

3.5) Une citation un peu arrangée.

Lécuyer cite¹⁰⁶ le Pontifical pour la consécration du saint Chrême le Jeudi Saint :

«Que ce baume soit pour nous (...) le chrême perpétuel de l'onction sacerdotale (...) pour que tous ceux qui, après être nés de nouveau dans le saint baptême auront été oints de cette liqueur, reçoivent une abondante bénédiction».

Cité ainsi, ce passage semble indiquer naturellement que le baume donnera une onction sacerdotale à «ceux qui, après être nés de nouveau dans le saint baptême auront été oints de cette liqueur», c'est-à-dire aux nouveaux confirmés. Lécuyer ne le dit pas explicitement, mais il affirme que ce texte «souligne la signification sacerdotale» du baume. Et il en parle dans un chapitre consacré à la consécration où il entend montrer que ce sacrement confère une onction sacerdotale.

Or, le passage complet du pontifical est le suivant :

«Qu'il soit le chrême perpétuel de l'onction sacerdotale ; qu'il soit digne d'imprimer le signe céleste, afin que tous ceux qui, après être nés de nouveau dans le saint baptême auront été oints de cette liqueur obtiennent une bénédiction surabondante pour leurs corps et leurs âmes, et soient à jamais enrichis de la foi bienheureuse».

A lire les choses sans coupure, on comprend au contraire que le baume a deux effets : donner une onction sacerdotale aux uns et un signe cé-

p. 361

leste (accompagné d'une bénédiction et du don d'une foi plus vigoureuse) aux autres : les simples baptisés. Mais non que les confirmés reçoivent une onction sacerdotale.

¹⁰⁶ *Sacerdoce*, p. 239-240.

3.6) Conclusion.

Trois remarques nous semblent découler de ce qui précède.

Cette méthode est tout d'abord **personnelle**. Ceci provient de la liberté dans le choix des sources (pourquoi tel Père plutôt qu'un autre ?) tant patristiques que scripturaires, de la malléabilité des arguments métaphoriques (et même souvent historiques) et de l'abandon global d'un guide de lecture magistériel (ou théologique au sens de théologie reconnue par l'Eglise).

Cette méthode est ensuite **de saveur moderniste ou modernisante**. On reconnaît en effet les ingrédients d'une méthode moderniste : mésestime (et méconnaissance) de la méthode scolastique, archéologisme dans l'étude des Pères, sans l'éclairage de tout le travail théologique postérieur, utilisation première de l'Ecriture sainte et non du magistère, goût prononcé pour l'histoire.

Cette méthode enfin **conduit de soi à l'erreur en matière théologique**. Cette partialité, cette liberté et ces caractéristiques de sa méthode ne peuvent que le conduire à une vue erronée du sacerdoce.

Il s'agit donc ici d'un écrit qui tient davantage d'un recueil de visions métaphoriques et poétiques sur le sacerdoce que d'un véritable travail théologique. Ce qui nous incite à examiner de plus près le fond de cette pensée théologique.

4) Critique de la pensée du père Lécuyer.

4.1) Quant au sacerdoce de Jésus-Christ.

p. 362

4.1.1) Une nouvelle « définition » du sacerdoce un peu vite démontrée.

Lécuyer affirme que le sacerdoce céleste du Christ est l'état le plus parfait du sacerdoce du Christ parce qu'il mène les âmes au ciel, et il déduit le reste de son discours de ce point de vue. Il faut tout de suite noter qu'il s'appuie **uniquement** sur une comparaison que fait saint Paul entre le sacerdoce lévitique et celui de Notre Seigneur. Or, saint Paul manifeste la supériorité du sacerdoce christique par son effet salvifique, ce qui n'exclut pas, faut-il le rappeler - ce que ne fait pas l'auteur - la supériorité du sacerdoce christique par la perfection de la victime offerte. Cependant, le père Lécuyer profite de cette omission de saint Paul pour donner à partir de là une « définition » du sacerdoce non pas à partir de son acte propre (le sacrifice du calvaire) mais du résultat de cette offrande (le salut des âmes). C'est tout de même un raisonnement par trop léger.

Le vrai sacerdoce (et sacrifice) est alors celui qui mène les âmes au ciel. Est vrai prêtre celui qui est plus fécond dans l'ordre de la grâce.

De là découlent bien des inconvénients et bien des bizarreries théologiques. A ce titre en effet, et après Notre Seigneur, la sainte Vierge est la prêtresse par excellence, puis tous les saints. Une sainte mère de famille serait davantage prêtre qu'un prêtre ministériel moins saint.

De plus, le sacerdoce n'est plus tourné avant tout vers le sacrifice du calvaire mais vers un sacrifice céleste qui n'est autre qu'un sacrifice spirituel. Un pas de plus et l'on affirme que la messe est la représentation du sacrifice céleste. Encore un pas et l'on affirme que la messe est le renouvellement d'un sacrifice spirituel, ce qui ne peut que plaire aux protestants. Avançons de nouveau. On sait qu'il suffit de la foi pour offrir un tel sacrifice. Les fidèles pourront tous l'offrir. Ils sont donc prêtres de fait. Quant au prêtre, son rôle devient alors de représenter ce sacrifice céleste pour que les fidèles puissent y assister et faire leur office sacerdotal.

4.1.2) Un équivoque progrès du sacerdoce de Notre Seigneur.

Autre critique : la portée du mot « achèvement », au chapitre 2. Le

p.363

père Lécuyer affirme à cet endroit :

« La Résurrection (...) marque aussi le dernier achèvement d'un progrès de son sacerdoce »¹⁰⁷.

¹⁰⁷ *Sacerdoce*, p. 22.

Cela veut-il dire que le Christ grandit dans son sacerdoce à la manière dont le sacerdoce croît entre l'ordination diaconale et l'ordination sacerdotale ? En d'autres termes, le sacerdoce du Christ évolue-t-il en lui-même, dans son exercice ou seulement dans ses conséquences ? L'ambiguïté n'est pas levée. On retrouve d'ailleurs la même équivoque au chapitre 5 où l'on parle d'une nouvelle onction sacerdotale de Notre Seigneur au Jourdain alors qu'au chapitre 4, on avait parlé de l'onction sacerdotale de l'Annonciation. Nous y reviendrons.

4.1.3) Une distinction fondamentale omise.

Enfin, la critique la plus forte que l'on puisse faire de ces premiers chapitres porte sur la distinction entre sacerdoce ascendant et sacerdoce descendant.

La distinction, d'ordinaire, se fait d'après les personnes auxquelles le sacerdoce s'ordonne. Si l'on évoque le sacerdoce ascendant, on parle d'un sacerdoce ordonné à Dieu, dont l'office est d'offrir un culte à Dieu, en l'occurrence le sacrifice du Christ et en second lieu les offrandes des fidèles jointes au sacrifice du Christ. En liaison avec ce sacerdoce ascendant, on parle de sacerdoce descendant dans le sens où le prêtre distribue aux fidèles les biens reçus de Dieu.

Dans cet esprit, le prêtre est ordonné à Dieu en premier lieu (et donc sa fonction première est le culte de Dieu) et aux fidèles en second lieu. La fonction descendante est en dépendance de la première. On sait en effet que les grâces distribuées par le prêtre découlent du sacrifice de la croix et donc de la messe.

Ici, Lécuyer omet de parler de cette fonction ascendante du sacerdoce.

p. 364

Il ne mentionne pas que le sacerdoce et le sacrifice du Christ sont d'abord ordonnés à son Père avant d'être ordonnés aux hommes. On pourrait dire qu'il divise la fonction descendante en deux parties : une qui fait entrer les fidèles au ciel (fonction qu'il appelle ascendante) et l'autre qui donne des grâces aux fidèles (la révélation, la Loi nouvelle, la société de l'Eglise, etc.).

Nous avons donc la conception d'un sacerdoce (et donc aussi d'un sacrifice) centré sur les hommes. Le prêtre n'est plus médiateur que dans un seul sens : il vise le bien des hommes. Cette conception est en réalité une vue partielle et tronquée du sacerdoce, et elle est néfaste. Car oublier la primauté de l'ordination du prêtre à Dieu n'est pas sans conséquences théologiques, liturgiques et pastorales.

4.2) Quant au sacerdoce des fidèles. Un sacerdoce spirituel mais pourtant réel.

Les mystères du Christ se continuent dans le Christ mais se continuent aussi dans son corps mystique. Or, le Christ est prêtre. Donc, l'Eglise est sacerdotale. Les chrétiens offrent des sacrifices spirituels par la vie spirituelle et l'apostolat et participent au sacrifice de toute l'Eglise. Tel est le résumé de l'enseignement du père Lécuyer sur le sacerdoce des fidèles.

Or, dans ce raisonnement, il n'y a, à part une citation, aucune mention ni des Pères, ni des théologiens ni même du magistère. *Sola scriptura*. Seule l'Écriture est utilisée. On peut reconnaître une certaine valeur à cette pensée. Cependant, elle décrit un sacerdoce spirituel qui n'est du reste qu'une application de la communion des saints plutôt qu'un véritable sacerdoce. Saint Thomas l'indique clairement :

«Chrysostome prend le nom de *sacerdos* (prêtre) en son sens étymologique de *sacra dans* (celui qui donne les choses saintes). A ce point de vue, tout juste est prêtre en tant qu'il donne à son prochain le secours de ses saints mérites. Mais tel n'est pas le sens usité de ce nom : il désigne en effet celui qui donne les choses saintes par l'administration des sacrements»¹⁰⁸.

p. 365

Nous sommes encore dans la métaphore. Mais Lécuyer en déduit des conséquences théologiques et liturgiques : le sacrifice a pour but d'aider les fidèles à s'offrir en sacrifice. Il en résulte logiquement que le prêtre a pour rôle, à la fois, de réaliser le sacrifice eucharistique pour permettre aux fidèles d'accomplir leur sacerdoce et de présider ce sacrifice accompli collégalement. Lécuyer explicite déjà cette conséquence, et la nouvelle messe fera de cette métaphore une réalité¹⁰⁹.

¹⁰⁸ 3a, q. 36, art. 3, ad 1.

¹⁰⁹ Le père Lécuyer faisait l'apologie d'une philosophie plus proche de Platon, en somme plus idéaliste. Son ouvrage donne un bon exemple de la façon dont on peut utiliser cette philosophie : le sacerdoce spirituel ou métaphorique devient vrai sacerdoce. L'idée devient réalité.

4.3) Quant au sacerdoce des apôtres.

4.3.1) La primauté de Pierre.

La primauté de saint Pierre n'est jamais mentionnée, et cela est significatif. Si l'on suit Lécuyer, les apôtres ont reçu un pouvoir dont ils sont tous également détenteurs. Ils gouvernent l'Eglise en collège. Nous avons là une nouvelle preuve à l'appui de notre constat : il ne suffit pas de citer avec abondance ni de déployer des trésors d'érudition pour produire une doctrine sûre et l'utilisation aveugle des textes patristiques et scripturaires peut mener à l'hérésie.

4.3.2) Quel est le sacrifice dont on opère le renouvellement ?

Expliquant comment l'eucharistie succède au sacrifice de la cène, le père Lécuyer affirme :

«Le sacrifice de la terre est donc bien une image de l'offrande continuée par le Christ au ciel»¹¹⁰.

La messe est présentée avant tout comme l'image du sacrifice céleste, et on n'insiste pas assez pour dire qu'elle au premier chef le renouvellement du sacrifice de la croix. La messe n'est plus véritablement le renouvellement

p. 366

non sanglant du sacrifice de la Croix mais le renouvellement sacramentel du sacrifice céleste. Ici encore se profile l'ombre de la nouvelle messe.

4.3.3) Onction et transmission du sacerdoce.

Lécuyer établit un parallèle entre les deux onctions sacerdotales du Christ (à l'Annonciation et au Jourdain) et deux onctions sacerdotales des apôtres (au soir de Pâques et à la Pentecôte) :

«Il y a eu deux communications du Saint Esprit aux apôtres comme il y en a deux dans la vie de Jésus»¹¹¹.

Dire cela, c'est implicitement reconnaître que le Christ a véritablement reçu une communication du Saint Esprit. C'est reconnaître que sa grâce sanctifiante a augmenté, ce qui est au minimum une grave erreur. Ou alors, c'est reconnaître que la grâce qui fait du Christ un prêtre a augmenté. Or, il nous a dit que c'était l'incarnation et donc la grâce d'union qui faisait de lui un prêtre. Est-ce que l'union hypostatique aurait augmenté en Lui ?

La conséquence est que le parallèle que l'on fait ici entre la descente du Saint Esprit au Jourdain et celle de la Pentecôte est encore un parallèle purement métaphorique. Dans ce cas, il est inutile de s'acharner à vouloir montrer que l'onction de la Pentecôte est sacerdotale.

4.4) Quant au sacerdoce ministériel.

4.4.1) La sacramentalité de l'épiscopat.

Manifester la grâce sacerdotale comme la grâce qui donne un pouvoir prophétique, cultuel et royal conduit à voir l'épiscopat comme le premier degré du sacerdoce et comme donnant logiquement une grâce et un caractère sacerdotal.

4.4.2) Une conclusion faussée.

Enfin, quant à l'application de la distinction des médiations ascen-

p. 367

dante et descendante, elle repose - nous l'avons vu - sur une distinction de la fonction descendante du sacerdoce (rapport du prêtre à l'homme) qui omet la médiation ascendante du sacerdoce (rapport à Dieu). Dire que les sacrements s'ordonnent par rapport à la sanctification individuelle et collective laisse de côté la fin cultuelle de tous les sacrements. Par là, ce dernier chapitre est lui aussi faussé.

¹¹⁰ *Sacerdoce*, p. 295.

¹¹¹ *Sacerdoce*, p. 317.

4.5) Bilan de la pensée de l'auteur.

En bref, nous avons là un sacerdoce et un sacrifice centrés sur l'homme et non plus avant tout sur Dieu. Le prêtre n'est plus l'homme qui offre un culte à Dieu et sanctifie ensuite les âmes mais il est l'homme qui sanctifie les hommes et leur permet de participer au sacrifice.

Le sacrifice n'est plus le renouvellement non sanglant du sacrifice de la Croix (où on fait avant tout mémoire de la Passion), mais le renouvellement d'un sacrifice spirituel, le sacrifice céleste ou mystère pascal (où on fait avant tout mémoire de la Résurrection).

La représentation du sacrifice christique permet aux fidèles d'exercer leur sacerdoce et de s'offrir en hostie spirituelle.

Le prêtre ne prête plus avant tout sa personne au Christ pour qu'il continue d'offrir visiblement son sacrifice ; sa personne représente davantage celles des fidèles auxquels il permet d'offrir leur sacrifice spirituel. Le rôle du prêtre glisse vers une présidence sacramentelle. Son caractère sacerdotal lui permet de représenter Jésus-Christ et son sacerdoce céleste¹¹².

5) Conclusion générale.

«Selon Aristote, une légère erreur dans les principes engendre une

p. 368

conclusion gravement erronée»¹¹³. Ce mot s'applique parfaitement à cet ouvrage. Au premier abord, cet écrit paraît garanti par l'abondance des références scripturaires et patristiques. Cependant, en approfondissant la lecture, on se rend compte que la méthode est non seulement insuffisante mais également source de bien des approximations et des erreurs. Celles-ci - engendrées par la méthode - reposent elles-mêmes sur une distinction de départ inadéquate. De ce principe tronqué découle une foule d'erreurs qui portent sur des réalités aussi importantes que le sacerdoce du Christ, le sacrifice de la messe et le sacerdoce des prêtres.

En outre, ce livre est le fait d'un auteur ayant joué un rôle fondamental, d'une part dans les textes du Concile traitant du sacerdoce et d'autre part dans les réformes du Pontifical.

Nous avons là un nouvel indice, qui vient en confirmer bien d'autres, pour démontrer un fait aujourd'hui incontestable. Les auteurs, prétendus «experts», du Concile n'avaient pas une bonne méthode de travail et étaient imbus de théories erronées. Ce double «péché» ne peut que produire un motif supplémentaire de suspicion sur la valeur doctrinale et théologique des textes conciliaires.

Il resterait à développer le lien entre cette pensée et d'autres textes conciliaires ou réformes liturgiques, en particulier celle de la nouvelle messe.

Retenons pour lors, l'importance de la méthode scolastique, son souci de précision, qui est la garantie de bien des erreurs. Rappelons-nous également que la science théologique est soumise en son ordre et en ses conclusions au magistère de l'Eglise. Si on s'en éloigne à la manière des protestants, pour étudier en s'affranchissant de toute direction, on doit nécessairement non seulement utiliser la méthode des protestants, mais encore en adopter leurs conclusions.

p. 369

Citons, pour achever cette conclusion, ce passage du pape saint Pie X qui n'est que l'écho de l'extrait de saint Thomas cité au-dessus :

«C'est qu'en effet les points capitaux de la philosophie de saint Thomas ne doivent pas être placés dans le genre des opinions au sujet desquelles on peut disputer en l'un et en l'autre sens, mais bien regardés comme les fondements sur lesquels toute la science des choses naturelles et divines se trouve établie ; et si on les retire ou si on les altère en quelque manière que ce soit, il en résulte encore nécessairement cette conséquence que les étudiants en sciences sacrées ne perçoivent même plus la signification des mots par lesquels les dogmes que Dieu a révélés sont proposés par le magistère de l'Eglise. C'est pour cela que nous avons voulu que tous ceux qui travaillent à enseigner

¹¹² Il faut remarquer qu'en tous ces changements on ne nie pas ce qui était enseigné auparavant mais on le fait passer au second plan. On change l'ordre et cela contribue à rendre erroné tout l'enseignement.

¹¹³ Saint Thomas, «Proemium» dans *De ente et essentia*, § 1 : «Quia parvus error in principio magnus est in fine, secundum philosophum, primo Caeli et mundi».

la philosophie et la théologie sacrée fussent avertis que s'ils s'éloignaient d'un seul pas surtout dans les choses de la métaphysique de Thomas d'Aquin ce ne serait point sans un grand détriment»¹¹⁴.

Tables des matières

5 Ouverture

- 7 Allocution d'ouverture
Abbé R. de Cacqueray

13 Disputatio sur l'autorité du concile Vatican II

- 15 Mgr Lefebvre et l'autorité du Concile
Mgr Marcel Lefebvre
- 59 Le Concile a-t-il exercé l'acte d'un véritable magistère ?
Abbé J. M. Gleize
- 99 L'autorité du Concile
R.P. Pierre-Marie
- 151 L'autorité doctrinale du Concile Vatican II
Abbé A. Calderon
- 169 Vatican II : voix de la conscience ecclésiale
Abbé P. de La Rocque
- 197 Synthèse de la disputatio

201 Séance plénière

- 203 La protestantisation du concile Vatican II
Abbé F Schmidberger
- 221 La réception du concile Vatican II par Mgr Lefebvre
Mgr B. Tissier de Mallerais
- 249 La réception de Vatican II
Abbé B. de Jorna

263 Les douze interventions

1^{er} domaine : tradition dogmatique et théologique

- 267 La nouvelle théologie depuis Vatican II
Abbé J.M. Gleize
- 303. Le père de Lubac et Vatican II
Abbé D. Bourmaud
- 337 La pensée du père Joseph Lecuyer
Abbé P. Chautard
- 371 Le cardinal Ratzinger et la réception du Concile
R P. Albert

2^{ème} domaine : l'ecclésiologie

- 395 Une explication théologique du ch. 1 de *Lumen Gentium*
Abbé J.M. Gleize
- 409 Une tentative de justification de la collégialité
Abbé M. Tranquillo

3^{ème} domaine : pastorale et œcuménisme

- 429 Le témoignage du Concile
Abbé P. Toulza
- 451 Les fondements du mouvement œcuménique
Abbé P. de La Rocque
- 479 La genèse du texte de Vatican II sur l'islam
Abbé P. Laroche

¹¹⁴ Saint Pie X, *motu proprio Doctoris angelici* (24 juin 1914).

495 L'œcuménisme avec les schismatiques orientaux
R.P. Damien Marie

4^{ème} domaine : mariologie

519 Le concile Vatican II et la maternité de la Vierge Marie
Abbé J-P. Boubée

555 La nouvelle mariologie chez le cardinal Ratzinger
R.P. François Marie

575 Tables des matières

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X QUATRIEME SYMPOSIUM THEOLOGIQUE DE PARIS

Ce 4^e symposium théologique était organisé sous le haut patronage de monsieur l'abbé Régis de Cacqueray, Supérieur du District de France de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Il s'est tenu à huis clos à l'Institut Universitaire Saint Pie X de Paris, 21 rue du Cherche-Midi (6^e), les jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8 octobre 2005, et il s'est déroulé cette année sous la haute présidence de Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

La session du jeudi matin fut consacrée à **l'étude de l'autorité du concile Vatican II**, étude qui prit la forme d'un débat dialectique, selon la méthode éprouvée de l'ancienne «disputatio» scolastique. Au cours de cette séance, messieurs les abbés Jean-Michel Gleize, Alvaro Calderon, Patrick de La Rocque et le père Pierre-Marie confrontèrent leurs explications, en vue de présenter une synthèse à l'issue du symposium..

Le thème des interventions était celui de la réception du Concile. Ces interventions se répartissaient entre six commissions :

la commission 1 sur la foi et les sources de la foi, présidée par le père Emmanuel-Marie ;

la commission 2 sur la morale individuelle, familiale et sociale, présidée par monsieur l'abbé Philippe Toulza ;

la commission 3 sur l'Eglise présidée par monsieur l'abbé Jean-Michel Gleize ;

la commission 4 sur la liturgie, présidée par monsieur l'abbé Grégoire Célier ;

la commission 5 sur l'œcuménisme présidée par le père Pierre-Marie ;

la commission 6 sur l'histoire du Concile, présidée par monsieur l'abbé Christian Thouvenot.

Ce volume offre à la lecture les textes ayant illustré le débat sur l'autorité du Concile, ainsi qu'une sélection de 15 interventions concernant l'autorité et la réception de Vatican II.

VU DE HAUT

hors série

Revue de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

Etablissement privé d'enseignement supérieur

ISSN : 0766 - 0901 29 TTC

**Fin du communiqué du 5 janvier 2007 du Comité international *Rore Sanctifica*
Ce communiqué peut être téléchargé depuis le site <http://www.rore-sanctifica.org>**